



2019
2022

Schéma
**DU TOURISME
DU CANTAL**



INTRODUCTION

Le Tourisme est un enjeu majeur de développement et d'aménagement du territoire pour les Départements ruraux comme le Cantal. Les dernières dispositions législatives ont amené la Collectivité à faire des choix sur son organisation ses interventions, et sa stratégie pour soutenir la croissance touristique.

Un changement de paradigme

La politique touristique départementale a largement été impactée par la mise en œuvre de la Loi NOTRe. Auparavant, le Conseil départemental était l'un des principaux partenaires financiers des entreprises touristiques dans la réalisation de leur projet. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a aujourd'hui l'exclusivité pour la définition et l'octroi des aides aux acteurs économiques. Si la compétence Tourisme demeure une compétence partagée, les Départements n'ont plus la possibilité d'accorder d'aides aux entreprises touristiques. De plus, dans le cadre de la contractualisation avec l'État, le budget du Département, notamment sur le volet Fonctionnement, est contraint et laisse peu de marge de manœuvre pour soutenir les acteurs et les initiatives.

Pour autant, ce constat ne remet pas en question la volonté du Département du Cantal de poursuivre et de renforcer ses actions en faveur du Tourisme, levier essentiel de l'économie et de l'attractivité du Cantal.

Le Conseil départemental maintient notamment une politique de soutien à l'attractivité des territoires ambitieuse à travers des dispositifs financiers en faveur des projets publics. En effet, le Département est partenaire financier des syndicats mixtes et autres structures de gestion de sites emblématiques tels que la station du Lioran, le Puy-Mary Grand site de France, le centre thermoludique Caleden à Chaudes-Aigues (en fonctionnement et en investissement). Dans le cadre du Fonds Cantal Animation, le Département soutient l'organisation de manifestations écotouristiques. Le Conseil départemental est également en mesure d'accompagner les projets touristiques portés par les Collectivités, notamment les EPCI, dans le cadre de contrats pluriannuels (Contrat Cantal Développement, Fonds Cantal Solidaire) ou d'appels à projet (Fonds Cantal Innovation). Ainsi, sur la période 2016-2021, le Conseil départemental a d'ores et déjà engagé près de 3 680 000 € pour le financement de projets touristiques.

De plus, le Département pourrait, par délégation des communes ou EPCI, exercer la compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ayant pour objet la création ou l'extension d'activités économiques. Ce volet de compétences devra à l'avenir être développé pour favoriser l'émergence de projets structurants. Dans cette perspective, une collaboration étroite avec les EPCI devra s'établir pour les accompagner dans l'exercice de la compétence Tourisme. Il sera important d'être

attentif et réactif face à leurs besoins et volontés en matière de stratégie touristique (schémas de développement touristique locaux, mise en place d'aides financières aux entreprises touristiques...).

Le Département consacre également des moyens qui restent très significatifs, au regard du contexte budgétaire contraint, en fonctionnement (masse salariale du service tourisme, subvention à certaines associations via des convention d'objectifs, financement de Cantal Destination...).

Parallèlement, le Conseil départemental a souhaité maintenir un volet accompagnement financier, sur des lignes sectorielles tourisme, auprès des particuliers pour soutenir le développement d'hébergements de qualité et auprès des collectivités pour renforcer l'offre d'activités de pleine nature en application du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI). Ce volet s'exerce dans le cadre de la compétence des Départements en faveur de la solidarité territoriale.

Afin de financer cette politique active de soutien aux projets de développement local, le Conseil départemental souhaite mettre en place la taxe de séjour départementale additionnelle. Elle représenterait une recette annuelle estimée à environ 80 000 €.

Enfin, un travail en concertation étroite avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes a été entrepris pour mutualiser les efforts des collectivités en faveur de la croissance touristique. Une convention entre la Région et le Département fixe le cadre d'intervention de chaque collectivité et entérine les axes de développement prioritaires.

D'ailleurs, un volet important du Pacte Régional pour le Cantal est consacré au tourisme (5,286 millions € sur la période 2016-2021).

Les axes prioritaires de la Région, qui guident la réflexion du Département, sont les suivants :

- cinq thématiques d'excellence :
 - le tourisme itinérant et les grandes randonnées,
 - le thermalisme et la santé,
 - les activités de pleine nature,
 - la diversification touristique de la montagne,
 - la gastronomie et l'œnologie,
- deux thématiques transversales :
 - l'hébergement touristique,
 - les sites emblématiques.

Une nouvelle organisation

Ce nouveau paradigme entraîne un positionnement et des méthodes de travail différentes pour le Département en général et pour le service Tourisme en particulier. Les missions du service s'exercent dans le cadre d'une recherche de collaboration étroite avec l'ensemble des services du Conseil départemental, avec les organismes satellites (Cantal Destination en première ligne), avec les partenaires institutionnels locaux, ainsi qu'avec les professionnels du secteur. Il s'agit de développer une mutualisation des moyens et un mécénat de compétences avec l'ensemble des acteurs pour construire et mettre en œuvre une stratégie de croissance efficace et partagée.

La nouvelle organisation départementale pour l'exercice de la compétence Tourisme repose sur le principe suivant :

- La création d'un service Tourisme, au sein de la Direction de l'Action Territoriale, depuis le 1er mars 2018.

Il est issu de la fusion entre des agents du Conseil départemental du service Accueil - Agriculture - Tourisme et le transfert des agents du Pôle Développement de Cantal Destination. Ses missions aujourd'hui s'exercent principalement sur les volets suivants : qualification, structuration de l'offre, accompagnement et ingénierie de projets publics et privés, animation des acteurs et observation de l'économie touristique.

- Le maintien d'une agence Cantal Destination sous statut juridique Association Loi 1901. Une convention annuelle entre Cantal Destination et le Conseil départemental fixe les engagements de chaque partie et les modalités d'accompagnement du Département. L'agence a pour missions principales le marketing territorial et touristique, la communication et la promotion de la destination Cantal. Elle s'appuie notamment sur l'organisation d'événementiels qui favorisent le développement de la notoriété de la destination Cantal.

Elle s'appuie également sur une politique de développement du digital ambitieuse auprès de publics ciblés. Celle-ci se traduit notamment par la mise en place d'outils mutualisés avec le Département du Puy-de-Dôme.

En effet, le département du Cantal et le département du Puy-de-Dôme possèdent de nombreux atouts communs et en particulier celui de partager sur leur territoire les volcans d'Auvergne. Tout naturellement, le Cantal et le Puy-de-Dôme se sont rapprochés sous la bannière Auvergne Destination Volcans. La recherche de mutualisation et de rationalisation des moyens dédiés notamment à la promotion est une opportunité de croissance intéressante pour les deux départements au sein de la grande Région Auvergne- Rhône-Alpes. Il s'agit de construire une stratégie innovante à l'échelle des deux départements autour des Volcans d'Auvergne.

En s'appuyant sur ces deux entités (service Tourisme / Cantal Destination) et en développant la collaboration, le Conseil départemental se donne les moyens de porter une véritable politique touristique en faveur de l'attractivité du territoire, en structurant de façon cohérente et complémentaire le volet développement et le volet promotion.

Dans ce contexte, grâce à une nouvelle organisation interne, une recherche de mutualisation, une intervention financière recentrée, un partage clair des missions, l'ambition du service et de l'ensemble du Département dans le secteur du Tourisme est forte. Conformément à l'article L 132-1 du Code du Tourisme, cette ambition se traduit dans le Schéma du Tourisme du Cantal 2019-2022. Ce schéma va guider les actions du Département dans ce domaine pour les 4 prochaines années.



Schéma DU TOURISME DU CANTAL 2019 - 2022

Le cadre général

Un schéma est un outil de planification et de décision qui entérine les engagements de la collectivité en faveur d'un secteur pour une période donnée en fonction des besoins identifiés et des moyens accordés.

La préparation de ce document : « Le schéma du Tourisme du Cantal 2019-2022 » a amené la Collectivité à respecter plusieurs phases et notamment :

- une phase d'appréciation des besoins de la destination et de ses acteurs au regard de l'évolution des attentes des touristes,
- un état des lieux de la situation actuelle,
- l'établissement d'un consensus sur les objectifs de développement et les cibles de clientèles
- la rédaction d'un document de référence pour une durée déterminée

Un schéma se définit à différents niveaux pour être à la fois cohérent d'un point de vue global (quels sont les enjeux du territoire ?) tout en organisant précisément les actions concrètes à mettre en œuvre (quelles actions ? avec quels partenaires ?) dans un calendrier et selon des indicateurs quantitatifs et qualitatifs précis (quels sont les objectifs à atteindre ?).

Il doit prendre en compte les politiques inscrites dans les documents cadres à différents niveaux d'intervention : national, régional et départemental.

Pour le Cantal, les principaux documents cadre à prendre en considération sont les suivants :

- Projet Cantal 2025,
- Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)
- Convention de partenariat Région - Département,
- délibérations communes Cantal / Puy-de-Dôme en faveur de la mutualisation et du développement de synergies,
- stratégie et plan d'actions du CRT Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

Dans le processus de construction et de mise en œuvre du schéma, quatre facteurs de succès ont été identifiés :

- travailler en partenariat, la construction du schéma nécessite une réflexion partagée entre

les différents acteurs au sein même de la collectivité mais aussi sur l'ensemble du territoire départemental et s'appuie sur une démarche de co-construction avec Cantal Destination ;

- tenir compte de l'évolution de l'intervention du Département d'une politique de soutien financier à une stratégie d'accompagnement, d'expertise, de conseil, d'ingénierie auprès des acteurs et porteurs de projet et de mise en marché via Cantal Destination ;
- sortir d'une logique d'acteurs et d'intérêts individuels pour aller vers une logique de coopération en faveur d'une destination : le Cantal ;
- poursuivre et renforcer la dynamique de mutualisation engagée avec le Département du Puy-de-Dôme pour valoriser plus largement l'Auvergne, Destination volcans.

Le pilotage du projet s'est organisé de la façon suivante :

- un comité de pilotage : la Commission Tourisme présidée par le Vice-Président en charge du Tourisme,
- un comité technique : DGA PADT/ DAT/ directeur Cantal destination / chef du Service Tourisme,
- un chef de projet : chef du Service Tourisme,
- un organe de validation définitive : Commission Permanente / Conseil départemental.

Des préalables avaient été fixés pour guider le travail de construction du schéma.

• Les «fils conducteurs» du schéma :

- qualité / qualification / labellisation / développement durable,
- innovation / différenciation,
- observation,
- promotion, mise en marché, commercialisation.

• Les objectifs de la mise en œuvre du schéma :

- favoriser la performance économique de l'activité touristique ;
- accroître l'attractivité de la destination Cantal en s'appuyant notamment sur la promotion de la destination Auvergne des volcans ;
- renforcer la dimension départementale du schéma (mettre en valeur et conforter les sites phares pour mieux valoriser le potentiel de l'ensemble du territoire tout en s'assurant de la cohérence et de la présence d'offres, de services et d'équipements sur l'ensemble du Cantal...).

La gouvernance et la concertation

La concertation a été organisée à chaque phase de la construction du schéma.

Pour la phase d'appréciation des besoins de la destination et de ses acteurs, plusieurs actions ont été menées :

- une enquête en ligne a été lancée auprès d'environ 900 contacts : partenaires institutionnels, prestataires de l'offre touristique sur différents volets...
- des entretiens avec les principaux partenaires (CCI, Chambre d'agriculture, Syndicat mixte du Puy-Mary, CAUE...)
- une concertation avec les services internes du Conseil départemental : Service des Sports, Territoires et Politiques contractuelles, Environnement, Culture, Numérique...



Zoom sur LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE EN LIGNE

Enquêtés

Environ 900 contacts, acteurs du tourisme publics et privés dans les différents domaines du Tourisme : hébergement, restauration, activités de pleine nature, sites de visite...

Les contacts ont reçu un lien à ouvrir pour accéder à une enquête en ligne (sous forme de QCM) entre mars et avril 2018.

Répondants

Environ 200 questionnaires exploitables, renseignés à 40% par des propriétaires de meublés, gîtes et chambres d'hôtes

Résultats

Pour les professionnels, les touristes viennent en premier lieu dans le Cantal pour les paysages, la nature et les activités de pleine nature. Ces réponses sont en cohérence avec celles apportées par les touristes eux-mêmes lors de l'enquête clientèles menées en 2013 et 2014.

L'attractivité du Cantal est bonne pour 68% des professionnels. Ils souhaitent cependant que la promotion de leur offre et celle du Cantal en général soit renforcée, notamment pour mettre en lumière la randonnée et les activités de pleine nature. Deux vecteurs de promotion sont plébiscités : les campagnes publicitaires et le site Internet de Cantal Destination.

Les activités de pleine nature sont citées comme un point fort pour lequel il faut développer les sites de pratiques et favoriser la qualification des hébergements. Deux chantiers sont cités comme prioritaires par les répondants : l'amélioration de la mobilité et de la signalisation touristique.

Pour annoncer le lancement de la rédaction du schéma, partager les points essentiels du diagnostic et co-construire les pistes de travail, une réunion de concertation avec les acteurs du tourisme (élus et techniciens des institutions partenaires, têtes de réseaux d'hébergements, acteurs des activités de pleine nature, de l'animation, EPCI, communes...) a été organisée le 5 juillet en 2 temps :

- un temps de présentation générale, ZOOM sur le diagnostic cf. fin du document
- un temps de concertation et d'échanges sous forme d'ateliers participatifs pour collecter les attentes des acteurs, dégager une vision globale et partagée des priorités d'actions à mettre en œuvre dans le schéma.



Zoom sur LE TRAVAIL EN ATELIERS

Invités

Acteurs du tourisme publics et privés, têtes de réseaux / partenaires sur l'ensemble des champs de l'activité touristique

Participants

Environ 60 participants répartis dans 5 ateliers

Thématique des ateliers : Patrimoine, Hébergement, Économie touristique et développement local.

Pleine nature, itinérance et montagne, Promotion, communication

LES RETOURS À EXPLOITER

Dans chacun des ateliers, plusieurs axes de travail étaient proposés aux participants. Il leur avait été donné comme consigne de se mettre d'accord collectivement pour choisir de traiter les axes par ordre de priorité. Les deux axes retenus et traités en premier lieu par les participants sont révélateurs de leurs priorités et de leurs principales préoccupations.

Patrimoine

- * Encourager la protection et la valorisation du patrimoine bâti
- * Encourager la protection et la valorisation du patrimoine naturel

Hébergement

- * Favoriser la reprise des établissements hôteliers
- * Favoriser la qualification des hébergements (positionnement de filières, labels...)

Économie touristique et développement local

- * Favoriser la professionnalisation des acteurs du tourisme
- * Faire du Cantal une terre d'accueil et encourager le développement d'une véritable «culture touristique»

Pleine nature, itinérance et montagne

- * Structurer l'offre des activités de pleine nature (APN)
- * Développer des événementiels autour des activités de pleine nature

Promotion, communication

- * Favoriser la notoriété de la Destination
- * Cibler des clientèles

Une demi-journée a également été organisée dans le cadre des Entretiens de Vixouze, le 5 septembre 2018. Les Entretiens internationaux du tourisme du futur (EITF) ou Entretiens de Vixouze sont des rencontres professionnelles qui réunissent pendant 2 jours de nombreux experts du tourisme. Il s'agissait de profiter de la présence de ces experts pour échanger avec les élus locaux partageant la compétence tourisme dans le cadre des EITF et dégager des priorités de développement pour le tourisme cantalien.

LES ENTRETIENS DE VIXOUZE

5 experts, dans leur champ de compétences respectif, ont participé à éclairer la réflexion :

GÉRARD ANDRÉ

Partenaire-fondateur de la société suisse TEMPO HOSPITALITY CONSULTING SA (spécialiste du thermalisme).

PHILIPPE JUSSERAND

Directeur délégué de la Caisse des dépôts et consignations (CDC)

CLAUDY LEBRETON

Ancien président des départements de France

ARMELLE SOLEHAC

Présidente de l'agence SWITCH, agence marketing et communication dédiée au tourisme et aux sports « outdoor »

CHRISTIAN MANTÉI

Directeur d'Atout France, agence de développement touristique de la France, Président du comité scientifique des EITF

LES ENSEIGNEMENTS À RETENIR

Thermalisme

La présence de l'eau dans le Cantal est un atout majeur qu'il faut mettre en scène ; l'existence d'une station thermale dans le Cantal est une réelle opportunité économique. Il faut davantage travailler, au-delà des cures conventionnées, sur la filière sport – santé, le bien-être et le ludique.

Déploiement de projets

Des investissements en partenariat public – privé peuvent émerger notamment à Chaudes-Aigues et au Lioran. Il est important d'identifier de gros projets d'investissement structurants pour augmenter l'attractivité du Cantal.

Développement de la destination Cantal

Le Cantal représente une marque à fort potentiel. Mais, il existe un écart entre le potentiel et le résultat de fréquentation. Pourquoi ?

Plusieurs pistes de réflexion :

- * y a-t-il une bonne compréhension de la demande et une harmonie avec l'offre ?
- * les habitants souhaitent-ils vraiment accueillir des touristes ?
- * quelle histoire ont-ils à raconter ? Cette histoire est-elle bien mise en valeur par des actions marketing efficaces ?

La montagne et les activités « outdoor »

Quelques éléments d'éclairage :

- * 50% des personnes en station ne skient pas, il faut adapter l'offre à cette clientèle notamment en matière d'hébergement et d'offres de loisirs.
- * Il est important de développer une marque et qu'elle soit portée par la population, la participation de la population donne du sens à l'action.
- * Une bonne organisation de la gouvernance est essentielle pour sortir du travail en silo et faire émerger des projets fédérateurs.

Préconisations :

- * Augmenter la clientèle étrangère pour gagner en capacité d'investissement
- * Aller vers et atteindre l'excellence en matière d'offre touristique
- * Travailler à convaincre les cantaliens de faire du Cantal une destination touristique

En complément de cette journée d'échange, un porter à connaissance a été demandé aux EPCI pour faire connaître au Département leurs ambitions locales et leurs projets en matière de développement touristique et assurer la complémentarité avec notre travail de réflexion et de rédaction.



Zoom sur LES PORTER À CONNAISSANCE DES EPCI

Les EPCI du Cantal ont été interrogés sur leur stratégie de développement touristique pour approfondir la concertation et respecter une cohérence territoriale en matière de croissance touristique.

Les retours des EPCI font émerger des projets de développement touristique sur les 3 principaux axes suivants :

- * Valorisation du patrimoine bâti, naturel et gastronomique
- * Aménagements en faveur de la mobilité douce et de la pratique d'activités de pleine nature
- * Requalification d'hébergements, principalement des projets de modernisation de campings

Un certain nombre d'EPCI ont des projets de développement d'outils numériques pour valoriser le patrimoine et faciliter la mobilité.

Enfin, pour valider les choix faits par le Département dans le cadre d'une recherche de complémentarité et de cohérence avec l'ensemble des acteurs, une nouvelle réunion de concertation a été organisée le 27 novembre 2018. Elle a permis de partager le constat, la stratégie, les axes prioritaires et les principales actions qui se dégagent à la suite de cette phase de concertation.

L'état des lieux, les enjeux, la stratégie

Parallèlement, des éléments de diagnostic ont été mis en évidence à partir de différentes sources de données, dont les principales sont :

- enquête « Clientèles » menée par Cantal Destination en 2013 - 2014
- données de l'INSEE sur la fréquentation des hôtels et campings du Département
- données quantitatives et qualitatives de l'observatoire du tourisme sur l'offre en hébergement et sites de visite.



LA CLIENTÈLE TOURISTIQUE DU CANTAL

PORTRAIT

Pour mieux connaître sa clientèle, pour mieux définir une communication et une stratégie de développement touristique, Cantal Destination, en collaboration avec le service tourisme du Conseil départemental du Cantal et l'aide du Cabinet Jousset Consultant, a réalisé, pendant une année, une enquête auprès des touristes présents sur le Cantal.

L'observation et la caractérisation de la clientèle touristique extra départementale ont permis l'obtention d'éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs pour connaître notre clientèle.

COUPLES

et familles sans enfants

51 ans

classe moyenne

SÉJOUR

La clientèle touristique vient dans le Cantal en raison de la présence de famille et d'amis, pour la nature et le paysage et pratiquer des activités douces. Elle réserve sur internet ou en direct par téléphone auprès du propriétaire, plusieurs mois avant le séjour. Très satisfaite de l'hébergement (87 %) pour le calme, l'environnement, l'accueil, elle regrette le manque d'activités et de loisirs proposés à proximité ou dans l'hébergement.

Le taux de satisfaction du séjour de 92% est dû principalement à l'environnement naturel et la qualité de vie que l'on trouve dans le Cantal. Toutefois 51% des visiteurs souhaitent l'amélioration des accès routiers, de la signalisation, des informations touristiques, des ouvertures de sites et des activités en hors saison.

EN LOCATION



9 jours



dépense moyenne :
40 à 70€ par jour
et par personne

L'IMAGE CANTAL VUE PAR NOTRE CLIENTÈLE



Nature



Gastronomie



Qualité de vie



*L'offre
touristique en
hébergement*

HOTELLERIE



NOMBRE DE LITS EN
DIMINUTION CONSTANTE

CHIFFRE D'AFFAIRES DES
ÉTABLISSEMENTS EN BAISSÉ

MODÈLE D'HÔTELLERIE
FAMILIALE

BON NIVEAU DE CLASSEMENT EN
ÉTOILES

UNE DIZAINE D'ÉTABLISSEMENTS
EFFICIENTS ET TÊTES DE
GONDOLES



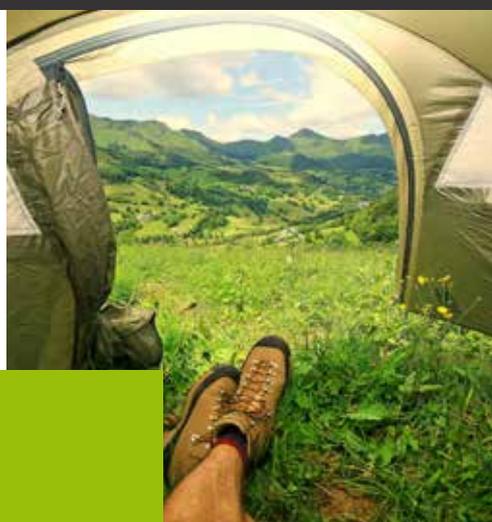
HOTELLERIE DE PLEIN-AIR

CHIFFRES D'AFFAIRES
DANGEREUSEMENT BAS

COMMERCIALISATION ET
COMMUNICATION
RÉDUITES

EQUIPEMENTS OBSOLÈTES

MODÈLES DE GESTION
ARCHAÏQUES



CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE
TRÈS PRÉSENTE

NOMBRE DE LITS TRÈS IMPORTANT

LOCATIF

OFFRE EN PARTIE VIEILLISSANTE
QUASI-SATURATION DE L'OFFRE



TRÈS BON NIVEAU DE CLASSEMENT ET DE
LABELLISATION

BONNE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

BON NIVEAU DE COMMERCIALISATION

UNE CLIENTÈLE FAMILIALE ET JEUNE

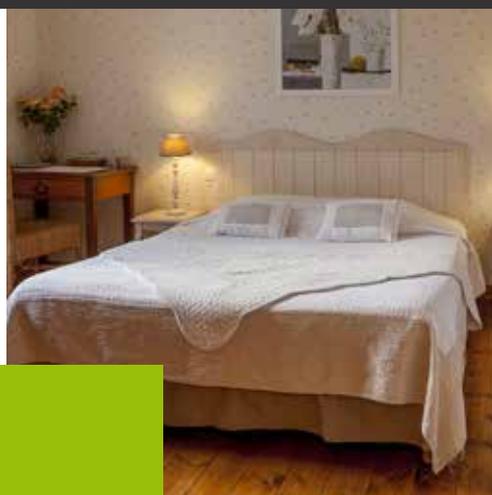
CHAMBRES D'HÔTES



OFFRE EN PARTIE VIEILLISSANTE

MANQUE DE STRUCTURES
ET DE LITS

FAIBLE RENTABILITÉ



TRÈS BON NIVEAU DE
CLASSEMENT ET DE
LABELLISATION

BONNE RÉPARTITION
GÉOGRAPHIQUE

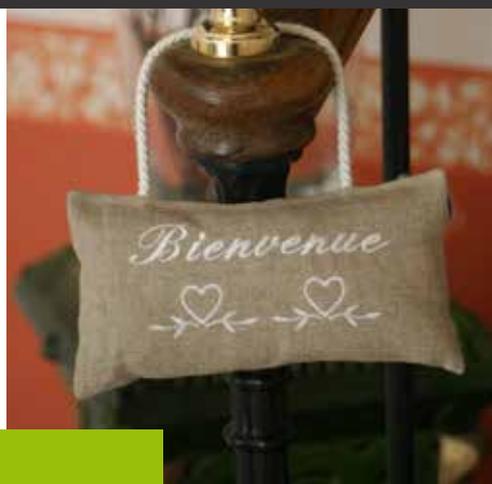
CLIENTÈLE DE JEUNES SÉNIORS AU
POUVOIR D'ACHAT INTÉRESSANT

HEBERGEMENTS COLLECTIFS RESIDENCES DE TOURISME



OFFRE DE LITS TRÈS FAIBLE

MAUVAIS NIVEAU DE QUALITÉ
ET DE LABELLISATION BAS



BON TAUX D'OCCUPATION

CLIENTÈLE FAMILIALE ET JEUNE

HEBERGEMENTS NON-MARCHANDS



OFFRE DE LITS TRÈS
IMPORTANTE

MAUVAIS NIVEAU DE QUALITÉ

MANQUE D'AIRES D'ACCUEIL
DE CAMPING CAR



SAISONNALITÉ PEU MARQUÉE



*L'offre
touristique en
hébergement*

ACTIVITÉS PLEINE NATURE

Randonnée 



NIVEAU DE PROMOTION ET
DE COMMERCIALISATION
INSUFFISANT

BON MAILLAGE DE PR

PRODUITS ÉMERGEANTS PROMETTEURS
(VIA ARVERNA, GR 465)



NIVEAU DE PROMOTION ET
DE COMMERCIALISATION
INSUFFISANT

Vélo 



PRODUITS IDENTITAIRES (VÉLORAIL)

PRODUITS ÉMERGEANTS PROMETTEURS
(GTMCVTT – ROUTE ROMAIN BARDET)

Activités
nautiques



NIVEAU D'AMÉNAGEMENT
FAIBLE

NIVEAU DE PROMOTION ET
DE COMMERCIALISATION
INSUFFISANT

INSUFFISANCE
D'EXPLOITATION DES SITES

CLIENTÈLE FAMILIALE ET JEUNE

NIVEAU DE PROMOTION ET
DE COMMERCIALISATION
INSUFFISANT

PEU DE STRUCTURES



Randonnée
équestre



CLIENTÈLE AU BON POUVOIR D'ACHAT

Pêche



NIVEAU DE PROMOTION ET
DE COMMERCIALISATION
INSUFFISANT

PEU DE RETOMBÉES
ÉCONOMIQUES

OFFRE DE QUALITÉ

BON MAILLAGE SUR LE TERRITOIRE



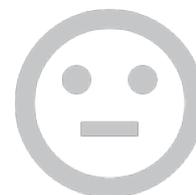
NIVEAU DE PROMOTION ET
DE COMMERCIALISATION
INSUFFISANT

PEU DE STRUCTURES
LABELLISÉES



*Autres
activités*

- 05 parcours aventure
- 07 sites d'escalade équipés
- 09 structures d'activités aériennes
- 04 parcours de golfs
- 14 structures d'activités bien-être
- 13 structures multi-activités
- 7 structures de sports mécaniques
- 3 sites de sports urbains (rollers, skate-board,...)



CLIENTÈLE AU BON POUVOIR D'ACHAT

Activité
hivernale



VIEILLISSEMENT IMPORTANT
D'UNE PARTIE DE L'OFFRE DE
LOCATIONS MEUBLÉES

ABSENCE D'INFRASTRUCTURES
BIEN-ÊTRE DE QUALITÉ

DÉSÉQUILIBRE DU TYPE
D'OFFRE D'HÉBERGEMENT (PEU
DE LITS HÔTELIERS)



INVESTISSEMENT IMPORTANT SUR
L'ENNEIGEMENT DE CULTURE

CLIENTÈLE JEUNE ET FAMILIALE

Activité
estivale



PEU D'INFRASTRUCTURES
OUVERTES

OFFRE DE LITS TOURISTIQUES
INADAPTÉE

MAUVAISE INTÉGRATION
PAYSAGÈRE DES ÉQUIPEMENTS
HIVERNAUX

CLIENTÈLE JEUNE ET SPORTIVE



BAISSE CONSTANTE DE
L'ACTIVITÉ

PEU D'OFFRES D'ACTIVITÉS
INNOVANTES



Domaine
nordique



CLIENTÈLE JEUNE ET FAMILIALE

SITES DE VISITES

Châteaux
et demeures

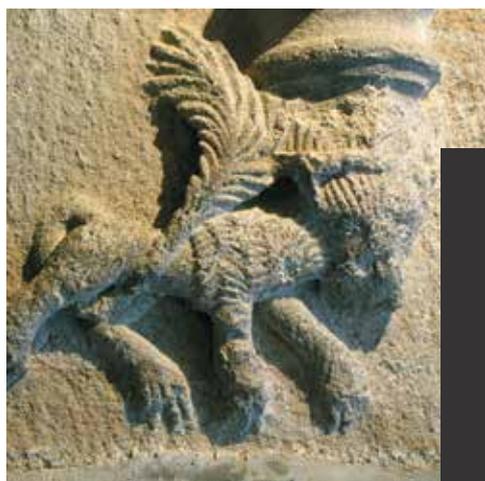


OUVERTURE RÉDUITE

PEU D'INNOVATION DANS LE
TYPE DE VISITES

OFFRE QUALITATIVE

BONNE COMMUNICATION ET
PROMOTION



Musée

GRANDE DISPARITÉ DE LA QUALITÉ
DES SITES

PEU D'INNOVATION DANS LE TYPE
DE VISITES

MAUVAIS NIVEAU DE PROMOTION
ET DE COMMERCIALISATION



Parcs à thème,
jardins,
sites naturels
et archéologiques



MAUVAIS NIVEAU DE
PROMOTION ET DE
COMMERCIALISATION



BONNE QUALITÉ DES SITES

INTÉGRATION DE VISITES INNOVANTES

MAUVAIS NIVEAU DE
PROMOTION ET DE
COMMERCIALISATION



12 transports
« découverte
touristique »



BONNE QUALITÉ DES SITES

OFFRE IDENTITAIRE DU TERRITOIRE

Station thermale de Chaudes-Aigues



ACCUEIL GLOBAL
TERRITORIAL
INSATISFAISANT

QUALITÉ DE L'OFFRE
D'HÉBERGEMENT TRÈS
DISPARATE



AUGMENTATION RÉGULIÈRE DE
L'ACTIVITÉ

SÉJOURS LONGS ET MOINS DE
SAISONNALITÉ

Les Données économiques



Emploi

2 200 emplois touristiques
(soit **3,7 %** de l'emploi total)

Pour le niveau de ce ratio,
le Cantal se situe ainsi au 4^e rang
des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes.



Dépenses touristiques

40 à 70 € par touriste et par jour
185 millions d'euros de consommation touristique
soit un apport annuel de **1 255 €** par habitant
629 700 € de taxe de séjour récoltés



Investissements touristiques

43,4 millions d'euros par an
(moyenne établie sur 3 années d'investissements)



Lits touristiques

133 492 lits touristiques dont
40 932 lits en hébergement marchand.



Fréquentation touristique

4,1 millions de nuitées touristiques (2,6 % de nuitées régionales)
Perte de 1,3 millions de nuitées touristiques en **10 ans**



Le bilan de l'état des lieux

POINTS POSITIFS :

- beau paysage, nature et bâti préservés
- bon rapport qualité / prix
- diversité d'activités
- clientèle fidèle

POINTS NÉGATIFS :

- faible renouvellement de la clientèle
- parc d'hébergement vieillissant et peu innovant
- faible notoriété de la destination Cantal
- baisse du nombre de nuitée depuis 10 ans
- faible fréquentation de la clientèle étrangère

Les enjeux majeurs

- Maintenir le Tourisme comme l'un des piliers de l'économie départementale
- Renouveler et rajeunir la clientèle de la destination Cantal, attirer des clientèles plus jeunes
- Préserver et conforter ses atouts : qualité des paysages, du cadre de vie, de l'accueil...
- Rassembler les acteurs pour inverser collectivement la courbe de fréquentation actuellement en baisse

La stratégie

- Devenir une destination d'excellence en favorisant le développement de prestations de qualité
- Renforcer la concertation, le travail en transversalité et la mutualisation pour une efficacité collective à l'échelle départementale
- Développer les services et les produits en cohérence avec les exigences des clients et entretenir la connexion entre les prestataires pour faciliter le parcours des clients
- Garantir la parfaite cohérence des actions de structuration - qualification avec les actions de promotion

Les finalités

- Augmenter le nombre de nuitées à partir de 2021
- Accroître le chiffre d'affaires généré par le Tourisme

Les clientèles et marchés prioritaires de la destination

La stratégie commune de qualification et de promotion nous amène à cibler deux types de clientèles, en individuels ou en groupes :

- * les clientèles qui viennent dans le Cantal : jeunes seniors (+ 50 ans) et familles (35 ans et +),
- * les jeunes qu'il faut chercher à attirer : scolaires ou jeunes (20 ans et +).

L'enjeu est double, il faut fidéliser la clientèle existante et la diversifier. Il y a nécessité à poursuivre le travail sur nos atouts : les paysages, les activités douces de pleine nature ; tout en développant et en communiquant sur des activités et des lieux « instagrammables ».

Les marchés français prioritaires sont :

- * les marchés de proximité : l'Auvergne et la région lyonnaise ;
- * les marchés émetteurs « historiques » : Paris, Nord-Ouest, Centre ;
- * les marchés à conquérir : le Sud-Est.

Au niveau des marchés étrangers, ce sont les pays de l'Europe du Nord qui seront ciblés en priorité.

Les axes prioritaires

- QUALIFICATION ET STRUCTURATION DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

La qualité des paysages, la diversité des pratiques, la présence de professionnels sont autant d'atouts sur lesquels le Conseil départemental a fait le choix de mettre la priorité en exerçant principalement le rôle de coordonnateur sur cette thématique.

- QUALIFICATION ET MISE EN MARCHÉ DES HÉBERGEMENTS

Le diagnostic a fait apparaître de nombreuses faiblesses sur ce volet capital de l'économie touristique : baisse du nombre de lits, difficulté de maintien de la petite hôtellerie indépendante, niveau de qualité moyen d'une partie de l'offre en hôtellerie de plein air..., le Département, qui ne dispose plus de compétences sur le champ du soutien financier des projets à dimension économique, a fait le choix de maintenir une action en recentrant les missions du service principalement sur la qualification et l'accompagnement. En effet, conscient des enjeux d'attractivité et malgré les contraintes qui limitent ses marges de manœuvre, le Département apportera son expertise pour faciliter toutes les initiatives qui pourront concourir à qualifier et diversifier l'offre, à augmenter le nombre d'hébergements ou à permettre l'accueil de nouveaux porteurs de projets. Le Conseil départemental sera également force de proposition auprès des principaux partenaires financeurs pour faciliter la mobilisation et la mise en œuvre de dispositifs d'aides incitatifs.

- VALORISATION DE LA GASTRONOMIE ET DE L'AGRITOURISME

Un des atouts majeurs du Département est de porter le nom d'un fromage qui permet de capitaliser sur l'image d'un territoire authentique et de producteurs et agriculteurs passionnés. Il s'agit de mettre en avant un terroir agricole moderne et attractif défendant notamment l'approvisionnement en circuit court, la traçabilité des produits... et une cuisine de qualité authentique.

- ACCOMPAGNEMENT DES SITES EMBLÉMATIQUES ET DES PROJETS STRUCTURANTS ET PRÉSERVATION DES PATRIMOINES

Le Cantal comporte de nombreux sites emblématiques notamment sur les thématiques de la nature et du bien-être ; du patrimoine naturel et bâti ; des sites d'activités de pleine nature... Grâce à leur rayonnement, ces sites apportent une notoriété et une véritable plus-value économique à l'ensemble du territoire.

- UN AXE TRANSVERSAL : LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME INNOVANT, SOLIDAIRE ET DURABLE
Accompagner en ingénierie les territoires, faire vivre le réseau des acteurs du tourisme en s'appuyant notamment sur les EPCI, accompagner le développement du numérique, rendre la destination accessible à tous via la diffusion du label Tourisme et Handicap, s'assurer de la viabilité et de la pérennité des projets grâce à des données statistiques fiables... Ce sont des objectifs que l'on retrouve de façon transversale dans l'ensemble du schéma.

Chaque axe se décline en plusieurs fiches-actions. Chaque fiche présente les actions prioritaires à mettre en œuvre et les moyens qui seront mobilisés pour atteindre les objectifs fixés. Des indicateurs ont été définis pour mesurer la réalisation des objectifs. Une analyse de l'efficacité de l'intervention du service sera effectuée de façon régulière dans le cadre de la mission Observation, ce qui permettra de mettre en place d'éventuelles actions correctives. Un bilan final devra être établi pour construire un nouveau schéma à partir de 2023 à la lumière des résultats obtenus.

Pour chaque fiche-action, sont associées les actions de promotion inscrites dans le plan d'actions de Cantal Destination, ce qui traduit la cohérence de l'action départementale entre l'offre et la promotion.

La stratégie de promotion

Le programme d'actions de Cantal Destination est construit autour des principaux outils et vecteurs de communication et de promotion suivants :

- L'évènementiel : Cantal Destination est notamment présent sur des salons grands publics aux thématiques porteuses de sens pour la destination : gastronomie, activités de pleine nature (Randonnée, VTT...).

- Le digital : la mission de Cantal Destination est de faire connaître la destination, distribuer les offres commerciales et les offres de séjours de vacances en fonction des publics affinitaires et des marchés ciblés, via un site Internet performant et une animation de qualité sur les réseaux sociaux.

- Les relations presse : il s'agit de sélectionner les supports porteurs pour la destination et de procéder à des achats d'espaces publicitaires ou de rédactionnels dans la presse écrite ou digitale. L'accueil de journalistes et d'influenceurs est également prioritaires.

- Les éditions papier : Cantal Destination réalise des supports de promotion tels qu'un document d'appel, une carte touristique, un magazine de destination...

- Les campagnes d'affichage (hors presse) : la notoriété de la destination passe également par des campagnes d'affichage dans les villes ciblées, dans les gares, les aéroports, les cinémas...

- La création d'une stratégie globale de promotion valorisant la Destination Cantal mise en perspective dans le cadre d'un territoire d'accueil décliné à une échelle plus large, celle de l'Auvergne Destination Volcans. Il s'agit alors de travailler un univers authentifié et original à travers une charte graphique, des contenus rédactionnels et iconographiques identitaires.

Auvergne Destination Volcans représente aujourd'hui la bannière de promotion et de communication unique et commune aux départements du Cantal et du Puy-de-Dôme ; la destination Cantal restant totalement identifiée au sein de ce collectif. La charte correspondante a été créée par un cabinet spécialisé en communication qui a mis en lumière des marqueurs forts et identitaires de la destination à travers des images et des mots évocateurs :

- des paysages volcaniques uniques,
- une terre rêvée pour les activités de pleine nature,
- des territoires préservés (3 parcs naturels régionaux),
- un art de vivre d'hier à aujourd'hui.

L'univers inventé évoque toute la richesse de l'offre de cette nouvelle destination « volcanique » :

- le patrimoine bâti,
- les grands sites de visites,
- le thermalisme et le bien-être,
- les stations de sports d'hiver,
- les villes au pied des volcans,
- les itinéraires de grandes randonnées,
- les événements identitaires,
- les atmosphères originales.

La déclinaison de visuels suggestifs rend compte des valeurs de la destination et forge l'esprit des lieux :

- une destination authentique et chaleureuse comme ses habitants,
- un espace d'expériences uniques au cœur des volcans,
- un voyage riche de surprises pour l'épanouissement des sens.

La promesse client que ce schéma 2019 - 2022 porte est la suivante :

« Donnez du sens à votre voyage et venez vibrer au pays des volcans d'Auvergne ! »

Auvergne

Destination Volcans

Puy-de-Dôme
et Cantal,
d'un Volcan
à l'autre



Bienvenue

Cantal ... Puy-de-Dôme ...  Auvergne

AXE

FICHES - ACTIONS

1

QUALIFICATION ET STRUCTURATION DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

- | | |
|----|---|
| 1 | Poursuivre la mise en œuvre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) |
| 2 | Accompagner les territoires dans la requalification des sentiers inscrits au PDIPR |
| 3 | Poursuivre la mise en œuvre du plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) |
| 4 | Structurer et qualifier les lieux de pratique d'activités de pleine nature (APN) et les prestataires du territoire |
| 5 | Renforcer l'offre de cyclo tourisme notamment en vélo à assistance électrique (VAE) |
| 6 | Contribuer à renforcer l'offre en itinérance en s'appuyant sur les 2 itinéraires inscrits à l'appel à projet Massif central : la Via Arverna et la GTMC VTT |
| 7 | Soutenir les événements sportifs d'envergure sur les 2 activités phares : le trail et le vélo et encourager la pratique multisports de Nature chez les jeunes |
| 8 | Animer le réseau des acteurs des APN |
| 9 | Accompagner les projets des collectivités et des partenaires dans le domaine des APN |
| 10 | Numériser les activités de pleine nature |

2

QUALIFICATION ET MISE EN MARCHÉ DES HÉBERGEMENTS

- | | |
|---|---|
| 1 | Qualifier l'offre d'hébergements sur les filières des activités de pleine nature en s'appuyant sur les labels existants |
| 2 | Qualifier l'offre d'hébergements sur d'autres filières prioritaires : moto et famille |
| 3 | Qualifier l'offre d'hébergements sur la filière du développement durable |
| 4 | Développer l'accès à Internet dans les hébergements du Cantal |
| 5 | Accompagner les porteurs de projets publics et privés pour favoriser l'émergence d'hébergements qualitatifs, innovants ou insolites |
| 6 | Favoriser la reprise ou la reconversion de l'hôtellerie indépendante |
| 7 | Encourager la rénovation et la structuration des campings publics |

3

VALORISATION DE LA GASTRONOMIE ET DE L'AGRITOURISME

1

Étendre le réseau des sites remarquables du goût

2

Favoriser le développement des circuits courts pour les restaurateurs et les prestataires d'hébergement proposant de la restauration

3

Qualifier l'offre de restauration en s'appuyant sur des démarches qualité existantes

4

Animer le réseau des acteurs de la gastronomie et de l'agriculture

5

Poursuivre l'accompagnement des événementiels mettant en avant la gastronomie cantalienne

4

ACCOMPAGNEMENT DES SITES EMBLÉMATIQUES ET PRÉSERVATION DES PATRIMOINES

1

Accompagner le projet de requalification de la station du Lioran

2

Appuyer le renouvellement et le suivi du label Grand site de France pour le Puy Mary

3

Accompagner le développement de Caleden

4

Accompagner le développement des grands lacs de barrage et des rivières

5

Participer à la préservation et à la valorisation du patrimoine bâti remarquable

6

Participer à la préservation et à la valorisation le patrimoine naturel

7

Favoriser l'accueil, l'information et la circulation sur le territoire cantalien

8

Favoriser la mobilité entre les sites et optimiser l'accès aux lieux touristiques du département

5

DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME INNOVANT, SOLIDAIRE ET DURABLE

1

Déployer le label Tourisme et Handicap

2

Favoriser la concertation entre les acteurs du tourisme et conforter l'animation des réseaux des professionnels

3

Proposer un service d'expertise et d'ingénierie aux collectivités locales via l'agence Cantal Ingénierie et Territoire

4

Poursuivre le développement de l'Observatoire départemental

5

Favoriser le déploiement d'outils numériques innovants

6

Accompagner l'investissement public en faveur du développement d'un tourisme ambitieux et durable



axe 1

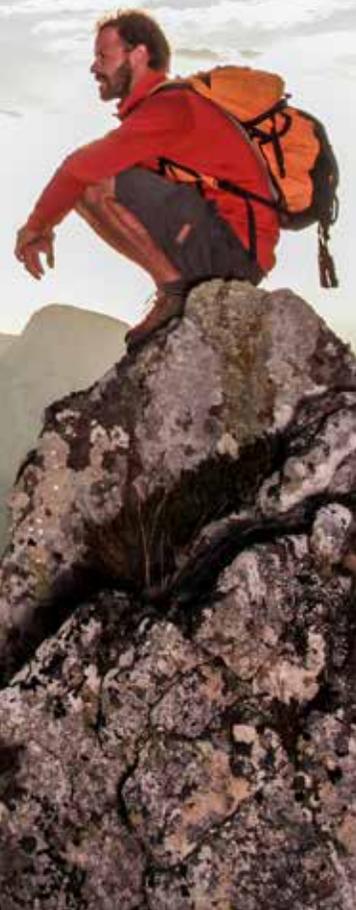
QUALIFICATION
ET STRUCTURATION DES
ACTIVITÉS DE PLEINE
NATURE

Schéma
DU TOURISME
DU CANTAL
2019-2022

FICHES
ACTIONS

POUR SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)

CONTEXTE FINALITÉ	Tout nouveau chemin créé doit respecter la charte de randonnée départementale. La finalité de cette fiche action est de proposer aux pratiquants un territoire de pratique de qualité, conforme à leurs attentes et présentant une homogénéité. Il s'agit également de consolider une offre vitrine : GR et PR desservant des sites touristiques et menant à des sommets emblématiques.
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les demandes d'accompagnement et d'inscription des nouveaux chemins au PDIPR - Accompagner les territoires dans l'aboutissement éventuel de leur démarche d'inscription (expertises, conseils, préconisations)
PARTENAIRES	CDRP, CDESI, PNR, EPCI, OT, acteurs de la randonnée
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - Charte de randonnée départementale - Système d'information géographique (SIG) - Aide départementale à la création de circuits de randonnée inscrits au PDIPR
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	Plateforme digitale 15/63 - Actions de promotion sur les salons thématiques « Outdoor » (Destination Nature - Paris, Salon de la Randonnée - Lyon, Roc d'Azur - Fréjus, Vélo Vert - Villars de Lans)
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers traités - Nombre de nouveaux kilomètres inscrits au PDIPR
OBJECTIFS	Au regard du nombre de sentiers existants et des problématiques d'entretien qui apparaissent, une faible augmentation du nombre de kilomètres de sentiers inscrits au PDIPR est recherchée. Une attention particulière sera portée aux zones blanches ou sous dotées en matière d'offre de randonnée.
ÉCHÉANCIER	Tout au long de la durée du schéma



ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DANS LA REQUALIFICATION DES SENTIERS INSCRITS AU PDIPR

CONTEXTE FINALITÉ	Certains territoires se sont lancés il y a plus d'une quinzaine d'années dans des démarches de création de sentiers de randonnée. Aujourd'hui, il semble nécessaire de les accompagner dans une procédure d'état des lieux et de requalification de leur offre. La finalité de cette fiche action est de favoriser le maintien d'une offre de randonnée de qualité.
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser les zones en souffrance - Identifier les sites volontaires - Apporter un soutien et une expertise aux collectivités volontaires
PARTENAIRES	CDRP, CDESI, PNR, EPCI, OT, acteurs de la randonnée
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - Charte de randonnée départementale - Système d'information géographique (SIG)
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	Plateforme digitale 15/63 - Actions de promotion sur les salons thématiques « Outdoor » (Destination Nature - Paris, Salon de la Randonnée - Lyon, Roc d'Azur - Fréjus, Vélo Vert - Villars de Lans)
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de collectivités accompagnées - Nombre de kilomètres de sentiers requalifiés
OBJECTIFS	Au minimum 3 EPCI engagés dans la démarche et proposant une remise à plat de leur offre de randonnée
ÉCHÉANCIER	Tout au long de la durée du schéma



POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES (PDESI)

CONTEXTE FINALITÉ	Toute nouvelle création d'espaces, sites et itinéraires (ESI) devra respecter la grille de critères du PDESI (hors sentiers de randonnée traités dans les actions 1.1 et 1.2). La finalité de cette fiche action est de proposer aux utilisateurs un territoire de pratique respectant les exigences du PDESI. Les sites qualifiés seront mis en avant en priorité dans la communication départementale.
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les demandes d'accompagnement et d'inscription des nouveaux sites au PDESI - Accompagner les territoires dans l'aboutissement de leur démarche d'inscription (expertises, conseils, préconisations)
PARTENAIRES	Membres de la Commission départementale espaces, sites et itinéraires (CDESI), EPCI, OT, prestataires d'activités de pleine nature
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - Grilles de critères et de sélection - Système d'information géographique (SIG) - Aide départementale à l'inscription de sites au PDESI via les contrats de territoire
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	Plateforme digitale 15/63 - Actions de promotion sur les salons thématiques « Outdoor » (Destination Nature - Paris, Salon de la Randonnée - Lyon, Roc d'Azur - Fréjus, Vélo Vert - Villars de Lans)
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers traités - Nombre d'ESI inscrits au PDESI
OBJECTIFS	Il est difficile de fixer un objectif quantitatif. C'est une démarche partenariale qui dépend de la volonté des territoires d'inscrire des sites, des espaces ou des itinéraires au PDESI et de leur adéquation à la grille de critères et de sélection. Cependant, on peut se fixer l'objectif d'inscrire un site par an.
ÉCHÉANCIER	Tout au long de la durée du schéma

STRUCTURER ET QUALIFIER LES LIEUX DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE ET LES PRESTATAIRES DU TERRITOIRE

CONTEXTE FINALITÉ

La finalité de cette fiche action est de s'appuyer sur des démarches de qualité existantes et/ou de définir un cahier des charges pour qualifier l'offre (sites, professionnels, prestataires de services annexes), répondre aux exigences des pratiquants et créer une offre vitrine qualitative. Cette offre qualifiée sera mise en avant en priorité dans la communication départementale.

OPÉRATIONS PRIORITAIRES

- Sélectionner les démarches de qualité existantes (exemple : filière Pêche)
- Effectuer des opérations de benchmark et s'inspirer des réalisations performantes pour identifier les critères à transposer pour les activités et les professionnels des APN (exemple : #stylemillau)
- Produire un cahier des charges en concertation avec les acteurs des APN en respectant les spécificités départementales
- Identifier les sites, les professionnels et les prestataires volontaires et les qualifier

PARTENAIRES

CDESI, EPCI, OT, acteurs des activités de pleine nature

MOYENS

- Système d'information géographique (SIG)
- Cahiers des charges des démarches qualité existantes
- Cahier des charges APN Cantal

ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES

Plateforme digitale 15/63 - Actions de promotion sur les salons thématiques « Outdoor » (Destination Nature - Paris, Salon de la Randonnée - Lyon, Roc d'Azur - Fréjus, Vélo Vert - Villars de Lans)

INDICATEURS

- Nombre de sites et d'acteurs qualifiés

OBJECTIFS

Il est difficile de fixer un objectif en année 0. L'objectif serait d'avoir sur les 4 ans, au-delà d'un nombre, une représentativité des activités pratiquées et des professionnels du département dans les 3 thématiques APN : eau, terre, air.

ÉCHÉANCIER

Tout au long de la durée du schéma



RENFORCER L'OFFRE DE CYCLOTOURISME NOTAMMENT EN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

CONTEXTE FINALITÉ

Le VAE permet de mieux appréhender le relief et les distances. Il ouvre le champ des possibles à un nouveau panel de pratiquants notamment sur notre territoire, dont le dénivelé pouvait représenter un frein à la pratique. Le nombre de points de location de VAE a considérablement augmenté mais l'offre de circuits doit être développée et qualifiée. Le réseau routier secondaire à faible trafic maillant l'ensemble du territoire représente un terrain totalement adapté à la pratique. Les prestataires présents sur les circuits devront être sensibilisés à la pratique du VAE (quelles sont les attentes des pratiquants ?, quels matériels leur mettre à disposition ?...).

OPÉRATIONS PRIORITAIRES

- Faire une cotation en VAE des boucles de cyclotourisme existantes et les adapter si besoin à la pratique spécifique du VAE
- Créer de nouveaux circuits en VAE, notamment à partir des points de location identifiés
- Identifier les prestataires présents sur les circuits et les sensibiliser à intégrer le « réseau branché »
- Créer des fiches randonnée VAE à diffuser

PARTENAIRES

CDESI, EPCI, OT, acteurs du cyclotourisme

MOYENS

- 2 VAE mis à disposition pour les agents
- Système d'information géographique (SIG)
- Cahier des charges « Réseau branché »

ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES

- Plateforme digitale 15/63 - Actions de promotion sur les salons thématiques « Outdoor » (Destination Nature - Paris, Salon de la Randonnée - Lyon, Roc d'Azur - Fréjus, Vélo Vert - Villars de Lans)
- Mise en place d'un partenariat avec Romain Bardet

INDICATEURS

- Nombre de circuits VAE qualifiés, Nombre de prestataires « Réseau branché »

OBJECTIFS

8 circuits VAE identifiés

ÉCHÉANCIER

2 circuits / an pendant toute la durée du schéma

CONTRIBUER À RENFORCER L'OFFRE EN ITINÉRANCE EN S'APPUYANT SUR LES 2 ITINÉRAIRES INSCRITS À L'APPEL À PROJET MASSIF CENTRAL : LA VIA ARVERNA ET LA GTMC VTT

CONTEXTE FINALITÉ	Le GIP Massif central en lançant l'appel à projet « Soutien aux grandes itinérances du Massif central » a permis de lancer un travail de redynamisation des 2 itinéraires suivants : la Via Arverna (randonnée pédestre) et la GTMC VTT (itinérance à VTT), dont la pérennité était compromise.
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux instances de gouvernance mises en place pour porter les projets de redynamisation - Relayer et mettre en place au niveau du département les actions validées par le comité de pilotage
PARTENAIRES	IPAMAC, Cantal Destination, CDESI, EPCI, OT, acteurs de l'itinérance
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien au fonctionnement des structures chef de file des projets - Représentation politique et technique assurée pour suivre et relayer les travaux collectifs
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	Plateforme digitale 15/63 - Actions de promotion sur les salons thématiques « Outdoor » (Destination Nature - Paris, Salon de la Randonnée - Lyon, Roc d'Azur - Fréjus, Vélo Vert - Villars de Lans)
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visiteurs des sites Internet - Nombre de séjours vendus par des intermédiaires - Nombre de pratiquants sur le tronçon cantalien de ces itinéraires (source d'information : les prestataires d'hébergement)
OBJECTIFS	Difficile de fixer un objectif en année 0, l'année de référence pourra être 2019, une augmentation de 20% à partir de 2020 pourra être recherchée
ÉCHÉANCIER	Fin du dispositif GIP Massif central 2020 - Possibilité de renouvellement à partir de 2021



SOUTENIR LES ÉVÈNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE SUR LES 2 ACTIVITÉS PHARES : LE TRAIL ET LE VÉLO ET ENCOURAGER LA PRATIQUE MULTISPORTS DE NATURE CHEZ LES JEUNES

CONTEXTE FINALITÉ	<p>Les évènementiels sportifs sont des « cartes de visites » pour le Département. Ils permettent de faire découvrir aux participants et aux accompagnateurs les paysages et la nature préservée du Cantal, ainsi que la qualité de l'accueil des cantaliens. Ils génèrent des retombées économiques directes et indirectes. La finalité de cette fiche action sera également de favoriser la pratique multisports de nature par un public jeune. Le Département doit contribuer à l'augmentation du nombre de jeunes pratiquants et à la naissance de vocation. Ces jeunes vont représenter à l'âge adulte un vivier de clients voire éventuellement de remplaçants pour les professionnels locaux des APN. Le service des sports sera tout particulièrement associé à cette fiche action.</p>
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre contact avec les organisateurs et envisager des pistes de mutualisation (structuration, promotion, communication...) - Rencontrer les bénévoles du mouvement sportif (commission APN du CDOS) - Évaluer des retombées économiques des évènementiels et suivre les évolutions - Accompagner les organisateurs pour renforcer l'impact des évènementiels
PARTENAIRES	<p>PNR, EPCI, CDOS, fédérations, associations</p>
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - Outil de l'Observatoire départemental - Orange flux Vision, méthode de calcul des flux et retombées des évènementiels - Mutualisation d'actions (structuration, promotion, communication...) - Appel à projet du service des sports
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	<ul style="list-style-type: none"> - Plateforme digitale 15/63 - Actions de promotion sur les salons thématiques « Outdoor » (Destination Nature - Paris, Salon de la Randonnée - Lyon, Roc d'Azur - Fréjus, Vélo Vert - Villars de Lans) - Partenariat avec l'équipe de France de trail - Partenariat avec Romain Bardet
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux évènementiels (hors département du Cantal) - Nombre de jeunes sensibilisés à la pratique multisports de nature - Volume de retombées économiques générées et mesure de l'évolution
OBJECTIFS	<p>Organisation de RDV au moins une fois par an avec les organisateurs pour faire le point et expérimenter des pistes de partenariat</p>
ÉCHÉANCIER	<p>Tout au long du schéma</p>

ANIMER LE RÉSEAU DES ACTEURS DES APN

CONTEXTE FINALITÉ	La CDESI est un organe de concertation réunissant la majeure partie des représentants des disciplines praticables dans le département et des acteurs de « l'Outdoor ». Une concertation régulière entre les membres de la CDESI permet de maintenir un lien fort et un climat serein entre les acteurs. En CDESI ou sous la forme de comités techniques thématiques, cet organe de gouvernance est essentiel pour structurer le réseau et travailler de façon concertée à de nouvelles perspectives de développement des APN sur des sujets variés : équipement, formation, sensibilisation des jeunes.
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la réunion annuelle CDESI - Poursuivre le travail entrepris dans le cadre du comité technique cyclo - Imaginer d'autres thématiques à travailler en comité technique
PARTENAIRES	État, Région, EPCI, fédérations, associations, professionnels des APN
MOYENS	- 2 animateurs chargés de projets sur les thématiques Randonnée et APN
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	NC - L'agence Cantal Destination fait partie de la CDESI
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunion annuelle de la CDESI - Nombre de thématiques traitées en comité technique - Nombre de réunion du comité technique
OBJECTIFS	<p>1 réunion de la CDESI / an</p> <p>2 thématiques traitées en comité technique (cyclo et une autre à définir au cours du schéma)</p>
ÉCHÉANCIER	Tout au long du schéma

ACCOMPAGNER LES PROJETS DES COLLECTIVITÉS ET DES PARTENAIRES DANS LE DOMAINE DES APN

CONTEXTE FINALITÉ	Le service peut intervenir dans le cadre de demandes spécifiques de collectivités et structures institutionnelles pour les accompagner dans leur programme de planification (SCoT, PLUi) et de développement des activités de pleine nature (candidature appel à projet, projet d'équipements...)
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Cerner les besoins et les attentes - Conseiller, expertiser, cartographier, créer les fiches randonnées... - Évaluer la performance du service et réajuster si besoin en fonction des points d'insatisfaction
PARTENAIRES	EPCI, cabinets d'étude...
MOYENS	- Connaissance, compétences, outils informatiques adaptés (SIG, Publisher...)
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	NC
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de demandes reçues - Nombre de demandes traitées - Taux de satisfaction des collectivités et structures accompagnées
OBJECTIFS	Proposer une prestation qui réponde aux besoins et attentes des partenaires. Mettre en place une enquête de satisfaction liée au service rendu
ÉCHÉANCIER	Tout au long du schéma





NUMÉRISER LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

CONTEXTE FINALITÉ	Les données liées à la randonnée et aux APN sont numérisées et peuvent ainsi être exploitées sur différents supports. Il s'agit de répondre à la demande des partenaires pour établir des cartes et des fiches randonnée format papier ou numérique en fonction des demandes personnalisées.
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Numériser les données - Comprendre la commande - Adapter la présentation des données aux besoins
PARTENAIRES	Région, Départements, EPCI, OT
MOYENS	Logiciels et savoir-faire
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	NC - Les supports générés sont utilisés pour abonder les supports de communication numérique ou papier de Cantal Destination
INDICATEURS	Nombre de cartes générées, nombre de fiches randonnées créées
OBJECTIFS	Satisfaire les besoins des partenaires
ÉCHÉANCIER	Tout au long du schéma



axe 2

QUALIFICATION ET MISE EN MARCHÉ DES HÉBERGEMENTS

Schéma
DU TOURISME
DU CANTAL
2019-2022

FICHES
ACTIONS

QUALIFIER L'OFFRE D'HÉBERGEMENTS SUR LES FILIÈRES DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE EN S'APPUYANT SUR LES LABELS EXISTANTS

CONTEXTE FINALITÉ	<p>L'axe 1 concerne la qualification des activités de pleine nature : un des axes prioritaires de développement du Département. Pour être performant sur cet axe, l'ensemble des services composant le produit touristique doit être en accord avec les exigences des pratiquants. En s'appuyant sur les labels et démarches de la qualification, il s'agit donc de positionner le Cantal comme une véritable destination Nature d'excellence.</p>
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les labels et démarches prioritaires : Filière « activités de pleine nature » de l'ex région Auvergne, Rando étape, « Accueil vélo » - Identifier les prestataires d'hébergements sur les circuits prioritaires (Via Arverna, Le Tour des vaches rouges, GR400, GR465, GT2V, Circuits Romain Bardet) - Devenir accréditéur « Accueil vélo » - Poursuivre la qualification des hébergements sur la GTMC VTT - Réaliser des kits de réparation auprès des hébergeurs qualifiés
PARTENAIRES	<p>CRT, IPAMAC, Entent Vallée du Lot, CDESI, Gestionnaires des labels, Réseaux d'hébergements, Offices de Tourisme, acteurs de la randonnée et du cyclotourisme</p>
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'application du cahier des charges GTMC VTT - Conventonnement avec le CRT pour être accrédité auditeur « Accueil vélo » - Budget disponible notamment pour la mise à disposition des kits de réparation - Animation du réseau des acteurs de la filière
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	<p>Plateforme digitale mettant en avant les offres « premium »</p>
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Ratio des hébergements qualifiés Pleine Nature (« Accueil vélo », GTMC VTT, Rando étape, APN...) sur la totalité des hébergements du Cantal (103 prestataires sont qualifiés à ce jour - soit 3 % de l'offre globale) - Nombre de kits distribués - % de pratiquants de vélo (4% des personnes interrogés lors de l'enquête clientèle venaient pratiquer le vélo dans le Cantal cyclo et VTT)
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Distribution de l'ensemble des kits sur 4 ans (autour de 80 kits vélo) - 8% de l'offre globale d'hébergement - +50% de pratiquants vélo dans le Cantal - Un temps de rencontre par an à organiser
ÉCHÉANCIER	<p>Tout au long du schéma</p>

QUALIFIER L'OFFRE D'HÉBERGEMENTS SUR D'AUTRES FILIÈRES PRIORITAIRES : MOTO ET FAMILLE

CONTEXTE FINALITÉ	Au-delà des pratiquants d'activités de pleine nature, d'autres clientèles sont identifiées comme prioritaires et ont des attentes particulières vis-à-vis des prestations d'hébergement. Il s'agit des pratiquants de moto, pour lesquels le réseau routier secondaire à faible trafic représentent un terrain de pratique adapté, et des familles avec enfants qui viennent profiter du cadre et de la qualité de vie.
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les prestataires d'hébergements sur ces filières - Qualifier les hébergements des prestataires volontaires - Mettre à disposition des kits pour les familles et pour les motards (road-book)
PARTENAIRES	CRT, Gestionnaires des labels, Réseaux d'hébergements, Offices de Tourisme
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - Cahier des charges filière moto et filière famille de l'ex région Auvergne - Animation du réseau des acteurs de la filière - Budget à prévoir notamment pour la mise à disposition de kits « Moto - Famille »
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	Plateforme digitale mettant en avant les offres « premium »
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Ratio des hébergements qualifiés moto - famille sur la totalité des hébergements (100 prestataires sont qualifiés moto à ce jour - 80 sur la famille)
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilisation des prestataires moto - 20% d'augmentation ciblée notamment sur les campings et les hôtels pour les familles - Distribution de l'ensemble des kits sur 4 ans (autour de 200 kits) - Un temps de rencontre par an à organiser
ÉCHÉANCIER	Tout au long du schéma

QUALIFIER L'OFFRE D'HÉBERGEMENTS SUR LA FILIÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONTEXTE FINALITÉ	Le Département est fréquenté pour la qualité et la diversité de ses paysages. Une orientation Nature doit transpirer sur l'ensemble de l'offre lors d'un séjour dans le département. Ainsi, un positionnement fort par les prestataires d'hébergements apportant une attention particulière au développement durable, au respect de l'environnement et à la protection de la nature doit être soutenu. Le service Environnement sera associé à cette action.
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les labels et démarches prioritaires : Clé verte, Esprit Nattitude, écolabel européen - Identifier les prestataires d'hébergements inspirés par ce positionnement - Qualifier les hébergements des prestataires volontaires
PARTENAIRES	Gestionnaires des labels, Réseaux d'hébergements, association « Esprit Nattitude », PNR, Offices de tourisme
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - Cahier des charges des labels et démarches de certification - Animation du réseau des acteurs (ex. : annuaire des prestataires Bio) - Budget à prévoir pour un kit « Nature »
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	Plateforme digitale mettant en avant les offres « premium »
INDICATEURS	- Ratio des hébergements qualifiés développement durable sur la totalité des hébergements (à ce jour 65 Nattitude - 2 clé verte / écolabel)
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - 30% d'augmentation - Distribution de l'ensemble des kits sur 4 ans (autour de 100 kits) - Un temps de rencontre par an à organiser
ÉCHÉANCIER	Tout au long du schéma

DÉVELOPPER L'ACCÈS À INTERNET DANS LES HÉBERGEMENTS DU CANTAL

CONTEXTE FINALITÉ	Avoir un accès à Internet dans son hébergement est aujourd'hui une exigence de la clientèle touristique. Il faut donc mettre en place les actions nécessaires pour assurer ce service aux prestataires afin qu'ils répondent à la clientèle de plus en plus connectée. Le service Innovation et Numérique sera partenaire de cette action.
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête en ligne pour connaître leurs besoins - Identifier les différents moyens pour garantir un accès Internet - Identifier les zones blanches et les hébergements prioritaires - Informer / sensibiliser / accompagner les prestataires
PARTENAIRES	Réseaux d'hébergements, opérateurs
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience du 63 - Compétences et savoir-faire du service Innovation et Numérique
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	NC
INDICATEURS	- Nombre d'hébergements ayant accès à Internet de façon professionnalisée
OBJECTIFS	Il est difficile de fixer un objectif quantitatif. Mais, après l'état des lieux, une augmentation du nombre d'hébergements connectés devra être constatée à la fin de la mise en œuvre du schéma.
ÉCHÉANCIER	Tout au long du schéma

ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS PUBLICS ET PRIVÉS POUR FAVORISER L'ÉMERGENCE D'HÉBERGEMENTS QUALITATIFS, INNOVANTS OU INSOLITES

CONTEXTE FINALITÉ	Le nombre de lits de façon générale est stable avec toutefois une baisse des lits en hôtellerie. Le Département s'engage à apporter un service d'accompagnement et d'ingénierie aux porteurs de projets publics et privés pour favoriser la reprise, la création ou la requalification d'hébergements touristiques dans les meilleures conditions. Le service Accueil - Agriculture - Ruralité sera associé à cette action.
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Accueillir, orienter, informer les porteurs de projets - Proposer des prestations d'accompagnement et d'ingénierie - Être en veille sur l'offre d'établissements à vendre, l'expertiser et la diffuser - Être en veille sur l'évolution du marché et des attentes - Être en veille sur les aides potentielles, en informer les porteurs de projets et les accompagner
PARTENAIRES	Conseil régional, Antenne départementale de l'Agence régionale économique, CCI, Réseaux d'hébergements, CIT, EPCI, CAUE
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - Données de l'observatoire - Compétences et champ d'actions de CIT - Guide de l'investisseur meublés et chambres d'hôtes - Aide financière aux porteurs de projets publics dans le cadre des projets de territoire - Participer à l'animation des acteurs faite dans le cadre du service Accueil - Agriculture - Ruralité - Aide financière aux porteurs de projets privés en faveur de la création de meublés de tourisme, de chambres d'hôtes et de gîtes d'étape et de séjour - Site cantalauvergne.com
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	NC
INDICATEURS	- Nombre de projets accompagnés publics et privés - Nombre de réalisations effectives
OBJECTIFS	Créer une chaîne de suivi efficace et viser le rapprochement de nos procédures avec celles de la marque ISO 9001
ÉCHÉANCIER	Tout au long du schéma

FAVORISER LA REPRISE OU LA RECONVERSION DE L'HÔTELLERIE INDÉPENDANTE

CONTEXTE FINALITÉ	Le nombre de lits en hôtellerie connaît une baisse régulière depuis 10 ans. Cette baisse s'explique notamment par de nombreuses fermetures d'établissements hôteliers indépendants, qui n'ont pas trouvé de repreneurs. Plusieurs facteurs expliquent cette vacance : des établissements à la vente qui sont « dans leur jus » depuis plus d'une décennie, l'évolution des normes qui exigent de nombreux travaux, des prix de vente qui peuvent freiner les investisseurs, une rentabilité qui peut s'avérer fragile. Le service Accueil Agriculture Ruralité sera partenaire de cette action.
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Orienter, informer, accompagner les vendeurs - Accueillir, orienter, informer, accompagner les porteurs de projets - Être en veille sur l'offre d'établissements à vendre, l'expertiser et la diffuser - Être en veille et/ou sélectionner d'éventuels repreneurs / investisseurs - Mettre en relation acheteur / vendeur - Cibler la problématique de reprise et requalification d'hôtels dans le cadre des sessions d'accueil d'actifs - Sensibiliser la Région à cette problématique spécifique - Travailler sur un guide reprise / création d'établissement hôtelier dans le Cantal
PARTENAIRES	Conseil régional, Antenne départementale de l'Agence régionale économique, CCI, CAUE, labels et chaînes hôtelières, UMIH, EPCI
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - Données de l'observatoire - Dispositif financier de la Région - Expérience et moyens du service Accueil - Agriculture - Ruralité - Site cantalauvergne.com
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	NC
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de reprises d'entreprises - Nombre d'entreprises existantes
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> - 1 session d'accueil d'actifs à organiser pendant la durée du schéma - Stabiliser le nombre d'établissements hôteliers dans le Cantal (égal ou supérieur à 100)
ÉCHÉANCIER	Session d'accueil d'actifs : 2020

ENCOURAGER LA RÉNOVATION ET LA STRUCTURATION DES CAMPINGS PUBLICS

CONTEXTE FINALITÉ	L'enquête effectuée par Cantal Destination en 2015 sur l'offre d'hébergement en camping a permis de mettre en avant que 62 % des campings du Cantal sont publics, seulement 25% sont gérés par des professionnels et 1 seul est classé 4 étoiles. Les attentes des clientèles, notamment familiales, vis-à-vis du camping ont évolué. Une montée en gamme de l'offre s'est opérée rapprochant le camping du club de vacances « all inclusive ». Il s'agit de pouvoir aider les collectivités à atteindre un niveau de prestations de leur offre en hôtellerie de plein air qualitative et de proposer une gestion professionnelle. Le service Accueil - Agriculture - Ruralité sera partenaire de cette action, ainsi que le service Territoire et Politiques contractuelles.
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'un appel à projet auprès des porteurs de projets publics - Prioriser les zones en souffrance - Identifier les porteurs de projets prioritaires - Apporter un soutien et une expertise aux porteurs de projets volontaires
PARTENAIRES	Conseil régional, CAUE, Fédération régionale de l'hôtellerie de plein air, CCI, EPCI
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - Démarches qualité existantes dans l'HPA - Appel à projets « Dynamisation de l'hôtellerie de plein air, requalification / montée en gamme des campings et parcs résidentiels de loisirs publics » en 2019 - Site cantal.fr
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	NC
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de candidats à l'appel à projet - Nombre de porteurs de projets accompagnés - Nombre de campings requalifiés en 4 étoiles
OBJECTIFS	Au minimum 3 collectivités engagées dans la démarche
ÉCHÉANCIER	Un appel à projet à mettre en place au cours des 4 années du schéma -Lancement Conseil départemental de mars 2019



axe 3

VALORISATION DE
LA GASTRONOMIE ET
DE L'AGRITOURISME

Schéma
DU TOURISME
DU CANTAL
2019-2022

FICHES
ACTIONS



ÉTENDRE LE RÉSEAU DES SITES REMARQUABLES DU GOÛT

<p>CONTEXTE / FINALITÉ</p>	<p>Le Département possède de nombreux produits agroalimentaires de qualité emblématiques de la richesse de la gastronomie locale, saine et savoureuse. Des distinctions peuvent être acquises sur le volet agroalimentaire pour afficher et soutenir la qualité des produits (Agriculture biologique, Label rouge...). Il existe un label qui, par l'entrée produit, permet de distinguer également le territoire auquel il est rattaché, c'est le réseau des Sites Remarquables du Goût. Deux sites font partie du réseau à ce jour : Salers avec le fromage ; Mourjou et la Châtaigneraie cantalienne avec la châtaigne.</p>
<p>OPÉRATIONS PRIORITAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les critères du label Sites remarquables du Goût - Identifier les produits et territoires rattachés capables d'entrer dans la démarche - Organiser une réunion animée par le réseau pour sensibiliser les acteurs et identifier les territoires volontaires - Accompagner les territoires volontaires dans la démarche d'intégration au réseau - Imaginer une mise en réseau des sites sous forme de circuits, d'itinérance
<p>PARTENAIRES</p>	<p>Réseau des sites remarquables du goût, chambre d'agriculture, EPCI, OT, producteurs, associations locales</p>
<p>MOYENS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Charte des sites du goût - Intervention du réseau - Expérience des sites labellisés
<p>ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES</p>	<p>Plateforme digitales - Actions de promotion sur des évènementiels thématiques : Rennes, Bruxelles, Montpellier, Lyon, Valence</p>
<p>INDICATEURS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites / acteurs / produits intéressés - Nombre de nouveaux sites
<p>OBJECTIFS</p>	<p>2 sites sur la période du schéma</p>
<p>ÉCHÉANCIER</p>	<p>2021</p>

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS POUR LES RESTAURATEURS ET LES PRESTATAIRES D'HÉBERGEMENT PROPOSANT DE LA RESTAURATION

CONTEXTE / FINALITÉ

Le Cantal est connu et reconnu pour la qualité de ses produits qui favorise sa notoriété. Beaucoup de producteurs cantaliens proposent des produits de qualité dont le travail doit être soutenu. Les touristes souhaitent déguster ces produits lorsqu'ils viennent en séjour dans le Cantal et s'offrent un repas au restaurant. Le Département a mis en place une plateforme « Agrilocal » pour fournir les sites de restauration collective en produits locaux. La Chambre d'agriculture a mis en place un « drive fermier » pour mettre en relation directe les producteurs et les consommateurs. Il s'agit de tenter d'étendre ces réseaux de distribution en circuits courts locaux aux réseaux de restaurateurs. Le service Accueil – Agriculture – Ruralité sera impliqué dans cette démarche.

OPÉRATIONS PRIORITAIRES

- Mieux appréhender le fonctionnement de ces circuits courts
- Analyser la compatibilité de ces canaux de distribution avec les attentes et les besoins des professionnels
- Sensibiliser les restaurateurs à ces « outils »
- Accompagner les restaurateurs dans l'utilisation de ces « outils »
- Mettre en relation producteurs / fournisseurs et restaurateurs

PARTENAIRES

Chambre d'agriculture, Chambre de commerce, UMIH, OT, producteurs, restaurateurs

MOYENS

- Plateforme « Agrilocal », Drive fermier
- Expérience du village de vacances la Châtaigneraie inscrit sur « Agrilocal »

ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES

Plateforme digitales – Actions de promotion sur des évènementiels thématiques : Rennes, Bruxelles, Montpellier, Lyon, Valence

INDICATEURS

Nombre de restaurateurs sensibilisés, nombre de restaurateurs volontaires, nombre de restaurateurs engagés

OBJECTIFS

Il semble difficile de poser un objectif en année 0. La première étape est de mesurer la compatibilité entre les outils existants et les besoins des restaurateurs. Une fois les enjeux cernés, des objectifs quantitatifs pourront être fixés.

ÉCHÉANCIER

2021 / 2022

CONTEXTE / FINALITÉ	Au-delà de l'utilisation de produits locaux dans leur préparation, il s'agira d'accompagner les restaurateurs dans une démarche d'exemplarité et de valorisation de leur engagement en faveur d'une cuisine locale et faite « maison ».
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les démarches de qualité existante et analyser les critères et conditions d'attribution - Sensibiliser les restaurateurs à ces démarches - Identifier les restaurateurs volontaires Accompagner les professionnels dans ces démarches qualité
PARTENAIRES	Parcs, Chambre d'agriculture, Chambre de commerce, UMIH, OT, restaurateurs, organisme de qualification
MOYENS	Cahier des charges de démarche qualité dans la restauration, exemple : maître restaurateur, Qualité Tourisme, Bistrot de Pays
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	Plateforme digitales- Actions de promotion sur des évènements thématiques : Rennes, Bruxelles, Montpellier, Lyon, Valence
INDICATEURS	Nombre de restaurateurs sensibilisés, nombre de restaurateurs volontaires, nombre de restaurateurs engagés
OBJECTIFS	Il semble difficile de poser un objectif en année 0. La première étape est de mesurer la compatibilité entre les outils existants et les besoins des restaurateurs. Une fois les enjeux cernés, des objectifs quantitatifs pourront être fixés.
ÉCHÉANCIER	2021 / 2022

ANIMER LE RÉSEAU DES ACTEURS DE LA GASTRONOMIE ET DE L'AGRICULTURE

CONTEXTE / FINALITÉ	Ces démarches de qualification et de promotion de circuits courts seront relayées grâce à une animation de réseau sur les thématiques du bien manger, du « slow food », de la gastronomie.
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler avec les partenaires pour proposer des réunions d'information et de sensibilisation auprès des acteurs de la restauration du Cantal - Favoriser la découverte des lieux de production et d'élevage (visite à la ferme, dégustation, woofing...)
PARTENAIRES	Chambre d'agriculture, chambre de commerce, OT, représentants des réseaux de professionnels au niveau national et local
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions de sensibilisation - Partage d'expérience - Appui sur les « outils » existants
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	Plateforme digitales - Actions de promotion sur des évènementiels thématiques : Rennes, Bruxelles, Montpellier, Lyon, Valence
INDICATEURS	Nombre de réunions, nombre de participants, niveau de satisfaction des participants à évaluer
OBJECTIFS	1 réunion / an
ÉCHÉANCIER	2021 / 2022

POUR SUIVRE L'ACCOMPAGNER DES ÉVÈNEMENTIELS METTANT EN AVANT LA GASTRONOMIE CANTALIEENNE

CONTEXTE / FINALITÉ

L'évènementiel permet de mettre en lumière un produit ou un savoir-faire particulier. Il propose une animation autour d'un emblème du territoire. Il a trois principales vocations : honorer la qualité et l'authenticité du produit, valoriser les producteurs, mettre en avant un territoire et ses valeurs. Il a du sens et un réel impact économique notamment s'il est mis en perspective avec les attentes des touristes. Le service Administratif sera associé à cette action.

OPÉRATIONS PRIORITAIRES

- Conforter la liste des évènementiels gastronomiques soutenus par le Département
- Accompagner les organisateurs dans une démarche d'amélioration continue
- Mettre en place un système d'évaluation des retombées économiques et touristiques

PARTENAIRES

EPCI, OT, associations

MOYENS

- Moyens financiers : FCA/FCA+
- Moyens de l'observatoire départemental

ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES

Plateforme digitales - Actions de promotion sur des évènementiels thématiques : Rennes, Bruxelles, Montpellier, Lyon, Valence

INDICATEURS

-Nombre d'évènementiels accompagnés, niveau d'accompagnement financier global, calcul de la fréquentation touristique et des retombées économiques

OBJECTIFS

Augmenter la fréquentation touristique des évènementiels sur la thématique de la gastronomie

ÉCHÉANCIER

2021 / 2022



axe 4

ACCOMPAGNEMENT DES
SITES EMBLÉMATIQUES
ET PRÉSERVATION
DES PATRIMOINES

Schéma
DU TOURISME
DU CANTAL
2019-2022

FICHES
ACTIONS

ACCOMPAGNER LE PROJET DE REQUALIFICATION DE LA STATION DU LIORAN

<p>CONTEXTE / FINALITÉ</p>	<p>En partenariat étroit avec la SAEM Super Lioran Développement, le Département a beaucoup investi ces dernières années pour améliorer le parc de remontées mécaniques et la qualité de pratique du ski de descente. Mais, aujourd'hui le « tout ski » a fait son temps et les stations ont besoin de développer leur positionnement sur une offre de loisirs diversifiés. De plus, les menaces sur le niveau d'enneigement des stations de moyenne montagne amènent à imaginer une diversification de l'offre au cœur de la station même en saison hivernale.</p> <p>Une étude est programmée en 2019 pour travailler à un programme de requalification de la station du Lioran. L'étude traitera de différents volets : aménagement global de la station, offres d'hébergements, équipements de loisirs, modalités de gouvernance, stationnement...</p> <p>La finalité de l'étude est de donner aux collectivités les pistes de travail et les facteurs de succès pour positionner Lioran sur le créneau porteur des « eco stations » 4 saisons.</p>
<p>OPÉRATIONS PRIORITAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre le travail du cabinet qui sera recruté pour l'étude en participant au comité de pilotage - Participer à l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions en faveur d'un repositionnement de la station à la suite de l'étude - Analyser, conseiller et accompagner l'application de cahiers des charges de démarches qualité en cohérence avec le positionnement souhaité de la station, exemple : Famille Plus, Flocon vert... (le service Environnement pourra être associé à cette démarche)
<p>PARTENAIRES</p>	<p>État, CDC, Région, SAEM, EPCI, communes, prestataires de la station</p>
<p>MOYENS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Étude financée par Atout France, CDC, CGET - Financement régional sites emblématiques - Cahiers des charges de démarches qualité - Délégation de services publics à la SAEM
<p>ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES</p>	<p>Plateforme digitale 15/63</p>
<p>INDICATEURS</p>	<p>Nombres de projets inscrits dans le plan d'actions faisant évoluer l'offre de loisirs et d'hébergements en nombre et en qualité</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<p>Redynamisation de la station, développement des activités de loisirs labellisation Flocon vert et Famille Plus</p>
<p>ÉCHÉANCIER</p>	<p>2022</p>

SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE POUR LE PUY MARY

CONTEXTE / FINALITÉ	<p>La première période de labellisation du Grand site de France – Puy Mary Volcan cantalien s’achève en 2018. Le label a été reconduit à la majorité en fin d’année 2018 pour 6 ans. Plusieurs enjeux doivent être relevés pour conserver cette reconnaissance nationale et s’engager durablement dans la démarche, notamment sur les volets de la préservation des paysages, de la mobilité douce et de l’accueil de nouvelles populations.</p> <p>Le service Tourisme et le syndicat mixte du Puy Mary doivent travailler en étroite collaboration pour renouveler et pérenniser ce label porteur et fédérateur.</p>
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du dossier de renouvellement de candidature Massif central - Mutualiser les moyens d’actions - Conseiller et accompagner les prestataires dans leur démarche de qualification (cf. axe 1 : Activités de pleine nature – axe 2 : Hébergements)
PARTENAIRES	Réseau des grands sites de France, Conseil régional, CRT, prestataires du site
MOYENS	- Participation financière et technique du Conseil départemental au Syndicat Mixte
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	Plateforme digitale 15/63
INDICATEURS	Nombre d’actions réalisées dans le plan d’actions rédigés dans le cadre du renouvellement du label
OBJECTIFS	Poursuivre le respect des critères du label voire aller au-delà des critères requis.
ÉCHÉANCIER	Tout au long de la durée du schéma

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE CALEDEN

CONTEXTE / FINALITÉ	Avec 2 300 curistes accueillies annuellement en moyenne, Caleden est un centre thermal de notoriété nationale qui représente un atout majeur pour le territoire et un potentiel intéressant sur le créneau du tourisme de santé et de bien-être. Le bourg de Chaudes-Aigues et le centre thermo-ludique font l'objet d'un projet de requalification. La finalité est de faire monter en gamme les prestations de la station thermique dans sa globalité en tant que destination santé / bien-être de qualité en cohérence avec d'autres prestations existantes (le Château du Couffour, l'hôtel-restaurant Sodade) et à niveau équivalent voire supérieur à la concurrence.
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre le projet de requalification - Accompagner la montée en gamme des hébergements - Suivre la fréquentation - Faire progresser le volet thermo-ludique
PARTENAIRES	Région, Communauté de communes Saint-Flour Communauté, l'Office de Tourisme, Caleden, la commune de Chaudes-Aigues, les prestataires
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - Outil de suivi de la fréquentation Orange Flux Vision - Cahier des charges de qualification d'hébergements - Adhésion du Conseil départemental à Thermauvergne - Participation du Conseil départemental à la SEM - Appel à projet régional
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	Plateforme digitale 15/63
INDICATEURS	Nombres de curistes, nombres d'entrée au centre aqua-ludique, Nombres d'excursionnistes Nombre d'hébergements qualifiés
OBJECTIFS	Il est difficile de fixer un objectif quantitatif. Mais, il serait intéressant de constater une hausse de la fréquentation au cours de la mise en œuvre du schéma.
ÉCHÉANCIER	Tout au long de la durée du schéma

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES GRANDS LACS DE BARRAGE ET DES RIVIÈRES

CONTEXTE / FINALITÉ	La présence de lacs de barrage sur le territoire départemental permet de proposer une offre de loisirs attractive et variée notamment pour la clientèle familiale. Il faut accompagner leur développement et qualifier l'offre pour augmenter le potentiel de retombées économiques qu'ils représentent. Les rivières, telles que le Lot et la Dordogne, représentent également des atouts précieux pour développer l'offre touristique.
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les programmes de développement portés par les EPCI - Accompagner les actions favorisant le maintien de la qualité de l'eau la mise en place du label Pavillon Bleu - Suivre la fréquentation et adapter les programmes de développement
PARTENAIRES	EDF, ARS, EPCI, Entente Vallée du Lot, EPIDOR, prestataires publics et privés
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs existants dans le cadre du service Territoires et Politiques contractuelles - Eco-compteurs - Cahier des charges label Pavillon Bleu - Action de promotion plage verte avec EDF
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	Plateforme digitale 15/63
INDICATEURS	Nombre de personnes fréquentant les sites sur lesquels sont implantés des éco-compteurs, nombre de projets réalisés, nombre de plages labellisées Pavillon bleu dans le Département
OBJECTIFS	Il est difficile de fixer un objectif quantitatif. Mais, il serait intéressant de constater une hausse de la fréquentation au cours de la mise en œuvre du schéma. Une plage supplémentaire labellisée Pavillon Bleu serait un objectif atteignable.
ÉCHÉANCIER	Tout au long de la durée du schéma

PARTICIPER À LA PRÉSERVATION ET À LA VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI REMARQUABLE

<p>CONTEXTE / FINALITÉ</p>	<p>La présence du patrimoine bâti préservé est un atout majeur pour le Cantal. La découverte du patrimoine est une des principales motivations de séjour (cf. enquête clientèles Cantal Destination 2013/ 2014) de la clientèle de 45 ans et plus notamment en dehors du cœur de saison. Le patrimoine local fait l'objet de nombreuses distinctions : Plus beaux villages de France, Petites cités de caractère, Villes et villages fleuris... Beaucoup d'acteurs entrent en jeu sur cette thématique : collectivités, associations... La Direction de l'Action Culturelle est associée à cette action, ainsi que le service Territoires et Politiques contractuelles.</p>
<p>OPÉRATIONS PRIORITAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler en concertation avec l'ensemble des acteurs sur cette thématique - Suivre et participer au travail effectué par la Direction de l'Action Culturelle : actions de formations, d'accompagnement et de sensibilisation des acteurs et partenaires - Participer au jury des labels pour accompagner les communes dans leur démarche de labellisation - Organiser le concours départemental Villes et Villages fleuris
<p>PARTENAIRES</p>	<p>CAUE, EPCI, Offices de Tourisme, associations du patrimoine</p>
<p>MOYENS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Expertises, connaissances et compétences en interne - Cahier des charges des labels - Financement des projets publics dans le cadre des dispositifs de préservation du patrimoine ou d'accompagnement des territoires
<p>ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES</p>	<p>Plateforme digitale 15/63</p>
<p>INDICATEURS</p>	<p>Nombre de villages valorisés</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<p>Conserver le nombre de villages valorisés sur les 3 principaux labels sur la base des chiffres 2018 (2017 pour le label Villes et villages fleuris)</p>
<p>ÉCHÉANCIER</p>	<p>Tout au long du schéma</p>

PARTICIPER À LA PRÉSERVATION ET À LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

CONTEXTE / FINALITÉ	Le Cantal possède de nombreux espaces dont le caractère naturel et préservé est à souligner : 1 site labellisé Grand Site de France, 1 réserve naturelle régionale, 2 parcs naturels régionaux, 14 espaces naturels sensibles, des projets de classement en cours (ex. : Gorges de la Truyère)... L'une des principales motivations de séjour dans le Cantal est la découverte des paysages (cf. enquête clientèles Cantal Destination 2013/ 2014). Il faut favoriser les actions qui permettent à la fois la préservation et la valorisation des paysages et des espaces naturels. Nos actions doivent concourir à appliquer les principes du développement durable : intervenir à l'échelon local pour préserver l'environnement et favoriser l'équité intergénérationnelle. Le service Environnement est associé à cette action.
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler en concertation avec l'ensemble des acteurs sur cette thématique - Suivre et participer au travail effectué par le service Environnement sur la thématique des ENS : accompagnement et sensibilisation des gestionnaires - Suivre et participer aux actions des partenaires pour faciliter l'accomplissement de leurs missions en faveur de la protection et de la valorisation du patrimoine naturel
PARTENAIRES	Structures gestionnaires des espaces, SM, associations, collectivités, structures locales sur la thématique de l'environnement (CEN, CPIE...)
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - Participation financière statutaire à certaines structures gestionnaires - Contrat ENS - Cahier des charges / Contrats / conventions des démarches de reconnaissance
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	Plateforme digitale 15/63 - Brochure numérique ENS
INDICATEURS	Nombre d'espaces portant une reconnaissance environnementale
OBJECTIFS	Conserver le nombre d'espaces portant une reconnaissance environnementale sur la base des chiffres 2018
ÉCHÉANCIER	Tout au long du schéma

FAVORISER L'ACCUEIL, L'INFORMATION ET LA CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE CANTALIEN

CONTEXTE / FINALITÉ	<p>La voiture est le moyen de transport le plus utilisé par les touristes pour venir en séjour dans le Cantal. Les lieux d'accueil, les points d'information et les panneaux de signalisation ont une importance majeure à plusieurs égards : faciliter les déplacements ; donner une image qualitative du territoire ; favoriser les retombées économiques. Or, la signalisation est un des points d'insatisfaction soulignés par les touristes (cf. enquête clientèle Cantal Destination 2013 / 2014). De plus, il existe un réseau de relais d'information sur site (RIS), à des points stratégiques du Cantal, qui a plus de 15 ans aujourd'hui et qui doit faire l'objet d'une démarche de requalification. Il s'agit donc de soigner les éléments d'identification et d'accueil aux portes d'entrée du département et d'envisager le renforcement de la signalisation à vocation touristique. Ce travail sera aussi très bénéfique pour les déplacements en vélos notamment les vélos à assistance électrique. Le service des Routes est associé à cette action.</p>
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un état des lieux des RIS et proposer des pistes de progrès - Faire un état des lieux de la signalisation touristique routière et proposer un programme d'amélioration - Faire un état des lieux des aires de repos / pique-nique et stationnement sur les axes principaux et à proximité des sites emblématiques et imaginer des propositions de maillage pertinent - Poursuivre le partenariat avec Cantal Destination et la SARL Garabit de la Maison du Cantal pour renforcer la promotion du Cantal à partir de l'axe autoroutier majeur A75
PARTENAIRES	<p>État, CAUE, EPCI, communes, SARL Garabit</p>
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - Étude de terrain - SIG - Budget service des routes
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	<p>NC</p>
INDICATEURS	<p>Nombre de panneaux / supports supprimés / installés ; Niveau de satisfaction des usagers du réseau routier (dans le cadre du renouvellement de l'étude clientèle à envisager au cours de la période d'exécution du schéma)</p>
OBJECTIFS	<p>Augmentation du niveau de satisfaction des touristes</p>
ÉCHÉANCIER	<p>2021 /2022 (en fonction de la ressource humaine disponible)</p>

FAVORISER LA MOBILITÉ ENTRE LES SITES ET OPTIMISER L'ACCÈS AUX LIEUX TOURISTIQUES DU DÉPARTEMENT

CONTEXTE / FINALITÉ	<p>La voiture est le moyen de transport le plus utilisé par les touristes pour venir en séjour dans le Cantal. L'accès aux sites emblématiques est un sujet essentiel. Il s'agit d'assurer la fréquentation des sites et le ruissellement des flux en favorisant la mobilité entre eux, notamment en proposant un transport découverte, ou en favorisant l'accès en voiture individuelle électrique. Une réflexion doit être menée sur les infrastructures de stationnement à proximité des sites emblématiques qui pourraient être équipées de borne de rechargement électrique par exemple et sur lesquels le paiement pourrait être envisagé de façon plus systématique et en concertation avec l'ensemble des sites. Un « pass Cantal » stationnement pourrait être travaillé en partenariat avec les territoires concernés. Le service des Routes et le service de la Gestion des domaines seront associés à cette mission.</p>
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un état des lieux des parkings des sites emblématiques - Faire un état des lieux de la fréquentation existante - Faire des propositions pour rendre plus accessible cette offre vitrine (pass stationnement, navette...)
PARTENAIRES	<p>État, EPCI, communes</p>
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - Étude de terrain - SIG - Budget service des routes
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	<p>NC</p>
INDICATEURS	<p>Nombre de places de stationnement, payantes, non payantes, nombre de passagers de la navette découverte au Puy Mary</p>
OBJECTIFS	<p>Augmentation du niveau de satisfaction des touristes</p>
ÉCHÉANCIER	<p>2021 /2022 (en fonction de la ressource humaine disponible)</p>



axe 5

DÉVELOPPEMENT D'UN
TOURISME INNOVANT,
SOLIDAIRE ET DURABLE

Schéma
DU TOURISME
DU CANTAL
2019-2022

FICHES
ACTIONS

DÉPLOYER LE LABEL TOURISME ET HANDICAP

CONTEXTE FINALITÉ	<p>Le label Tourisme et Handicap est une marque de l'Etat portée par la Direction générale des entreprises (DGE). Il s'agit d'œuvrer pour l'accès aux loisirs et au tourisme des personnes en situation de handicap. S'engager dans ce label pour les professionnels, c'est apporter la garantie d'un accueil efficace et adapté aux besoins indispensables des personnes handicapées. 2 agents du service Tourisme ont été formés pour être auditeurs de ce label. La finalité de l'action du service est d'étendre le label à un large panel de prestataires et d'activités pour positionner le Cantal comme véritable destination inclusive. In fine, il pourrait s'agir de tendre vers les critères de la marque « Destination pour tous » qui intègre l'ensemble des services (activités, sites touristiques et sites liés à la vie quotidienne).</p>
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la démarche de labellisation des prestataires volontaires (nouveaux prestataires ou prestataires à renouveler) - Participer aux comités d'attribution - Faire des actions de sensibilisation auprès des prestataires touristiques - Animer le réseau des associations impliquées dans le handicap et le réseau des labellisés - Repérer des territoires qui pourraient prétendre au label « Destination pour tous » - Réaliser un kit « Accessibilité » (listing des prestataires, sites et activités labellisés et/ou accessibles) pour les hébergements labellisés
PARTENAIRES	<p>Association Tourisme et Handicaps, associations d'handicapés, collectivités, Offices de Tourisme, prestataires volontaires</p>
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - Agents accrédités - Formation régulière à la procédure d'audit - Cahier des charges tourisme et handicap, Destination pour tous - Outil informatique (ordinateur et logiciel)
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	<p>Plateforme digitale 15 /63</p>
INDICATEURS	<p>Nombre de prestataires labellisés : 45 prestataires labellisés fin 2018</p>
OBJECTIFS	<p>Augmentation de 30% du nombre de partenaires labellisés. 1 territoire labellisé Destination pour tous au bout des 4 ans</p>
ÉCHÉANCIER	<p>Tout au long du schéma</p>

FAVORISER LA CONCERTATION ENTRE LES ACTEURS DU TOURISME ET CONFORTER L'ANIMATION DES RÉSEAUX DES PROFESSIONNELS

CONTEXTE FINALITÉ	Favoriser la concertation entre les acteurs du tourisme et conforter l'animation des réseaux des professionnels
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	A l'image des clusters qui se constituent dans le milieu des petites et moyennes entreprises, il s'agit de fédérer les différents acteurs du tourisme et leur énergie pour gagner collectivement en performance et conquérir de nouveaux marchés. La finalité de cette fiche action est également de favoriser la communication et les échanges entre les acteurs du tourisme et de développer une véritable culture touristique dans le Département.
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des actions d'animation avec les différents réseaux d'acteurs et par thématiques : Offices de Tourisme, réseaux des prestataires d'activités de pleine nature, réseaux des acteurs de l'accompagnement de projets, collectivités partageant la compétence tourisme, associations en lien avec le handicap, associations en lien avec le patrimoine - Créer des outils d'information et de sensibilisation (exemple : guide de l' élu au tourisme) - Simplifier les démarches des porteurs de projets en organisant de façon efficace « le qui fait quoi »
MOYENS	Ensemble des acteurs publics et privés en lien avec le secteur du tourisme
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	Réunions, rencontres, organisation d'éductours, conférences... Newsletter « on a fait »
INDICATEURS	NC - Cantal Destination est associée à cette fiche action
OBJECTIFS	Nombres de réunions organisées, nombres de prestataires participants, nombre de guides proposés 1 réunion par an, 2 guides « pratiques » au cours du schéma
ÉCHÉANCIER	Tout au long de la durée du schéma

PROPOSER UN SERVICE D'EXPERTISE ET D'INGÉNIERIE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES VIA L'AGENCE CANTAL INGÉNIERIE ET TERRITOIRE

CONTEXTE FINALITÉ	Grâce aux données de l'observatoire départemental, aux compétences et aux connaissances des experts du tourisme, CIT peut accompagner et conseiller les collectivités dans le domaine du tourisme. Deux champs pourront être investis : les études et diagnostics de potentiel touristique afin d'aider les collectivités à orienter leurs stratégies ; l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets d'hébergements ou d'équipements à vocation touristique.
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les propositions du service au catalogue de prestations de CIT - Connaître et répondre aux besoins des collectivités - Expérimenter l'offre et la demande - Adapter nos propositions et nos savoir-faire
PARTENAIRES	CIT, collectivités
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - Données de l'Observatoire départemental - SIG - Club Ingénierie de Tourisme et Territoires
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	NC
INDICATEURS	Nombres de propositions formulées aux collectivités, nombres de missions effectuées, chiffre d'affaire généré
OBJECTIFS	Il est difficile de fixer un objectif quantitatif en année 0. Il est très dépendant des projets des collectivités. Il s'agira de mesurer l'évolution de l'activité au cours de ce schéma et la satisfaction des partenaires vis-à-vis de notre service pour adapter nos interventions.
ÉCHÉANCIER	Tout au long du schéma

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL

CONTEXTE FINALITÉ	Comment prendre des décisions et faire des choix sans évaluation ? Pour éclairer toute stratégie, il est essentiel de collecter des données qualitatives et quantitatives, de les analyser, de comparer leur évolution et de confronter les résultats à d'autres domaines et/ou territoires... Cette notion d'évaluation comporte plusieurs dimensions : l'évaluation de l'offre et de la demande touristiques de façon quantitative et qualitative ; l'évaluation de l'efficacité de notre schéma ; l'évaluation des actions de promotion engagées par Cantal Destination et leur impact sur l'évolution de l'offre et de la demande.
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour de façon régulière les bases de données sur l'offre (quantité et qualité) - Traiter et analyser les données issues de différentes sources : OT, INSEE, Région, Orange Flux Vision pour mesurer et qualifier la fréquentation - Organiser leur diffusion (ex. : rédaction de cahiers d'idées / guide de tendance...) - Mettre en œuvre des enquêtes pour traiter de problématiques spécifiques, explorer de nouvelles pistes d'intervention... - Suivre les indicateurs du schéma et contrôler la réalisation des objectifs fixés - Evaluer l'efficacité des actions de promotion
PARTENAIRES	Orange, Région, INSEE, OT, EPCI...
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - Sphinx - Partenariat Insee, Orange Flux vision, Novamétrie, CRT - Budget Observatoire
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	NC
INDICATEURS	Nombre d'enquêtes réalisées, nombres de résultats diffusés
OBJECTIFS	Il est difficile de fixer un objectif en année 0. Mais au-delà d'un retour quantitatif, il s'agira de mesurer le taux de satisfaction des partenaires par rapport à nos productions pour adapter notre service.
ÉCHÉANCIER	Tout au long du schéma

FAVORISER LE DÉPLOIEMENT D'OUTILS NUMÉRIQUES INNOVANTS

CONTEXTE FINALITÉ	Les outils numériques ont pris une place importante dans notre vie quotidienne. Nous utilisons notre smartphone pour faire une réservation dans un hôtel, une application pour découvrir un site naturel, un système de géolocalisation pour nous guider dans nos randonnées. Dans le cadre de la réflexion sur la stratégie départementale des usages numériques (SDUN), un appel à projet pourrait être proposé pour accompagner des projets touristiques en lien avec les usages numériques. Le service Innovation et Numérique sera partenaire de cette fiche action.
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre et participer aux travaux en ateliers dans le cadre du SDUN - Identifier les besoins et les attentes - Rédiger et gérer un appel à projet
PARTENAIRES	Tous les partenaires publics et privés identifiés dans le cadre du SDUN
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience, connaissance, travail de recherche et d'analyse du service Innovation et Numérique
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	NC
INDICATEURS	Nombre de candidatures à l'appel à projet
OBJECTIFS	1 projet accompagné au cours du schéma
ÉCHÉANCIER	Tout au long du schéma

DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME INNOVANT, SOLIDAIRE ET DURABLE

CONTEXTE FINALITÉ	Accompagner l'investissement public en faveur du développement d'un tourisme ambitieux et durable
OPÉRATIONS PRIORITAIRES	Dans un contexte budgétaire restreint, le Conseil départemental maintient une politique de soutien à l'attractivité des territoires ambitieuse à travers des dispositifs financiers en faveur des projets publics dans le cadre de contrats pluriannuels ou d'appels à projet.
PARTENAIRES	- Expertise technique et aide à l'ingénierie financière des projets touristiques des collectivités et partenaires publics
MOYENS	Collectivités, Partenaires publics, autres services du Conseil départemental, CIT, CAUE
ACTIONS DE PROMOTION ASSOCIÉES	- Travail en partenariat étroit avec le service Territoires et Politiques contractuelles - Fonds gérés par le service Territoires et Politiques contractuelles
INDICATEURS	NC Nombre de dossiers expertisés, nombre d'appels à projet, nombre de candidatures
OBJECTIFS	- Expertise de tous les dossiers Tourisme financés dans le cadre des dispositifs du service Territoires et Politiques contractuelles - 2 appels à projet lancés durant le schéma - 4 projets accompagnés dans le cadre des appels à projet
ÉCHÉANCIER	Tout au long du schéma



CRÉATION ET MODERNISATION DE MEUBLÉS DE TOURISME LABELLISÉS

NATURE DES OPERATIONS SUBVENTIONNEES

- Création, requalification et modernisation de meublés de tourisme, dont la capacité d'accueil est inférieure ou égale à 15 personnes, dans des bâtiments de caractère existants et indépendants ou des granges de caractère (granges indépendantes - burons - fermes blocs à terre avec grange - étable accolée) ou dans des constructions reconnues insolites.

Sont exclus les projets réalisés dans des bâtiments agricoles de construction récente ou visant à la réalisation d'appartements.

Sont exclues les dépenses d'entretien courant, de mobilier, d'appareils ménagers et de décoration.

BENEFICIAIRES

- Particuliers et EPCI

SUBVENTION

- Subvention au taux maximal de 20 % du montant des dépenses comprises entre 10 000 € HT et 30 000 € HT par meublé ou 60 000 € HT pour les projets réalisés dans des granges de caractère.

Seules les dépenses de matériaux ou prestations d'artisans dûment justifiées (factures acquittées) sont prises en compte pour le versement de la subvention.

- Bonification de + 5 % plafonnée à 1 500 € par gîte si le projet prévoit :

- soit des aménagements spécifiques pour permettre l'accessibilité du meublé aux personnes à mobilité réduite,

- soit des aménagements ou équipements de loisirs thématiques selon le cahier des charges de la Charte d'accueil « Meublés de Tourisme »,

- soit un engagement dans une démarche environnementale (marque Parc, Ecolabel européen...),

- soit un classement 4 étoiles et/ou une capacité d'accueil de plus 8 personnes (mais ne dépassant pas 15 personnes).

- Bonification de +10 % plafonnée à 3 000 € par gîte si le projet est réalisé dans un périmètre autour de la station du Lioran (cf. liste des communes ci-dessous).

- Maximum de 3 meublés pour un même propriétaire, sur une période de 5 ans.

- Subvention pour la modernisation réservée aux meublés n'ayant pas bénéficié de subvention depuis 10 ans excepté si les travaux de modernisation amènent à un classement supérieur à 3 étoiles.

Les financements départementaux sont cumulables avec toute autre aide publique (État, Fonds Européens, Région) dans la limite des plafonds fixés par les règles d'encadrement du droit communautaire et les réglementations en vigueur. Les aides aux entreprises privées dans le domaine du tourisme sont attribuées en application soit :

- du régime Aides à Finalité Régionale (régime cadre exempté SA 39252) avec plafonnement des aides publiques par rapport au zonage européen des AFR,

- du régime PME (N°65/2008),
- du règlement « de minimis» (n°1407/2013) qui limite l'aide publique à 200 000 € sur trois exercices fiscaux,
- de la décision d'exemption SIEG (décision C/2011/9380) ou du règlement de «minimis SIEG» (rgm n°360-2012).

CONDITIONS PARTICULIERES D'ATTRIBUTION

- Classement après travaux 3 étoiles et obtention du label « 3 épis » Gîtes de France ou « 3 clés » Clévacances ou tout autre label de niveau national ou régional (ex. : Nattitude)
- Adhésion au label et maintien d'une activité touristique pendant 10 ans.
- Adhésion à une centrale de réservation / commercialisation pendant 7 années.
- Pour la création dans le cadre d'une construction insolite, classement obligatoire dans la catégorie des « Hébergements Insolites » des labels Gîtes de France ou Clévacances ou tout autre label de niveau national présentant cette catégorie « Hébergements insolites ».
- Mise en place d'un site Internet performant (responsive design, mise en ligne des disponibilités en temps réel, réservation en ligne, photothèque de qualité professionnelle...) avec avis préalable de Cantal Destination sur la stratégie marketing et commerciale (dont stratégie numérique).
- En fonction de la nature des opérations, le projet devra démontrer qu'il intègre les préoccupations indispensables en matière de maîtrise des consommations (énergies, fluides et espace), de réduction et de gestion des déchets (tri sélectif, compostage, collecte des déchets spéciaux...).
- Avis du CAUE sur les projets d'aménagement intérieur et extérieur envisagés.
- Obtention du label Tourisme et Handicap « handicap moteur » ou respect de la Charte d'Accueil « Meublés de Tourisme » pour les projets bénéficiant de la bonification.
- Liste des communes bénéficiaires de la bonification allouée aux hébergements dans le périmètre de la station du Lioran : Albepierre-Bredons, La Chapelle-d'Alagnon, Laveissenet, Laveissière, Mandailles-Saint-Julien, Murat, Neussargues-en-Pinatelle, Paulhac, Polminhac, Saint-Jacques-des-Blats, Thiézac, Ussel, Valuéjols, Vic-sur-Cère, Virargues
- Engagement de transmettre les données de fréquentation à l'observatoire du tourisme
- Pour les projets réalisés dans des granges de caractère :
 - le projet doit être réalisé par un architecte (plans et dossier de consultation des entreprises) et doit être accompagné d'une mission obligatoire de conseils en décoration et aménagements paysagers extérieurs,
 - le volume de la grange et de l'étable doit être mis en valeur et la totalité du volume de la grange doit être exploitée,
 - la totalité de la couverture doit être reprise en matériau noble,
 - la superficie du projet touristique doit être au moins égale à 100 m² (à l'exception des burons).
- Les opérations publiques seront intégrées au programme d'actions du projet de territoire porté par l'EPCI.

SERVICE RESPONSABLE

POLE ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Direction de l'Action territoriale

Service Tourisme

Tél. : 04 71 46 22 70 - Email : pmartin@cantal.fr

CRÉATION, MODERNISATION ET EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES DE CHAMBRES D'HÔTES

NATURE DES OPERATIONS SUBVENTIONNEES

1. Aménagement de chambres dans des maisons existantes ou granges de caractère : aménagement intérieur et extérieur concernant uniquement les chambres, l'espace de petit-déjeuner et le salon mis à disposition des hôtes.

Construction de bâtiments nouveaux pour les projets accessibles aux personnes à mobilité réduite.

2. Création d'équipements complémentaires à la maison d'hôtes

Les dépenses d'entretien courant, de mobilier et de décoration sont exclues.

BENEFICIAIRES

- Particuliers.

SUBVENTION

1. Subvention au taux maximal de 20% du montant de la dépense hors taxes plafonné à 9 000 € par chambre ou à 15 000 € pour les projets réalisés dans des granges de caractère.

- Minimum 2 chambres, maximum 5 chambres par propriétaire.

- + 5% si le projet prévoit en concomitance avec la création des chambres :

- soit des aménagements spécifiques pour permettre l'accessibilité de la chambre aux personnes à mobilité réduite,

- soit des aménagements ou équipements de loisirs thématiques liés à une filière, selon le cahier des charges de la Charte d'Accueil « Chambres d'Hôtes »,

- soit un engagement dans une démarche environnementale (marque Parc, Ecolabel européen...),

- Bonification plafonnée à 450 € par chambre.

- + 10 % si le projet est réalisé dans un périmètre autour de la station du Lioran (cf. liste des communes ci-dessous).

- Bonification plafonnée à 900 € par chambre.

2. Subvention au taux maximal de 5% du montant de la dépense hors taxes plafonné à 9000€ par chambre

- Minimum 2 chambres, maximum 5 chambres par propriétaire.

Les financements départementaux sont cumulables avec toute autre aide publique (État, Fonds Européens, Région) dans la limite des plafonds fixés par les règles d'encadrement du droit communautaire et les réglementations en vigueur. Les aides aux entreprises privées dans le domaine du tourisme sont attribuées en application soit :

- du régime Aides à Finalité Régionale (régime cadre exempté SA 39252) avec plafonnement des aides publiques par rapport au zonage européen des AFR,

- du régime PME (N°65/2008),

- du règlement « de minimis » (n°1407/2013) qui limite l'aide publique à 200 000 € sur trois exercices fiscaux,

- de la décision d'exemption SIEG (décision C/2011/9380) ou du règlement de « minimis SIEG » (rgm n°360-2012).

CONDITIONS PARTICULIERES D'ATTRIBUTION

- Classement après travaux « 3 épis » Gîtes de France, « 3 clés » Clévacances ou Fleurs de Soleil (ou autre label reconnu au niveau national ou régional - ex. : Nattitude-), et adhésion à un de ces labels pendant 10 ans.

- Engagement de maintien d'une activité touristique pendant 10 années.

- Avis du C.A.U.E. sur les projets d'aménagement envisagés.

- Mise en place d'un site Internet performant (responsive design, mise en ligne des disponibilités

en temps réel, réservation en ligne, photothèque de qualité professionnelle...) avec avis préalable de Cantal Destination sur la stratégie marketing et commerciale (dont stratégie numérique).

- Obtention du label Tourisme et Handicap « handicap moteur » pour les travaux de construction et pour les projets bénéficiant de la bonification.

- Liste des communes bénéficiaires de la bonification allouée aux hébergements dans le périmètre de la station du Lioran : Albepierre-Bredons, La Chapelle-d'Alagnon, Laveissenet, Laveissière, Mandailles-Saint-Julien, Murat, Neussargues-en-Pinatelle, Paulhac, Polminhac, Saint-Jacques-des-Blats, Thiézac, Ussel, Valuéjols, Vic-sur-Cère, Virargues

- Respect de la Charte d'Accueil « Chambres d'Hôtes » pour les projets sollicitant une bonification.

- Engagement de transmettre les données de fréquentation à l'observatoire du tourisme

- En fonction de la nature des opérations, le projet devra démontrer qu'il intègre les préoccupations indispensables en matière de maîtrise des consommations (énergies, fluides et espace), de réduction et de gestion des déchets (tri sélectif, compostage, collecte des déchets spéciaux...).

- Engagement d'adhérer à une centrale de réservation / commercialisation pendant 7 ans.

- Pour les projets réalisés dans des granges de caractère :

- le projet doit être réalisé par un architecte (plans et dossier de consultation des entreprises) et doit être accompagné d'une mission obligatoire de conseils en décoration et aménagements paysagers extérieurs,

 - le volume de la grange et de l'étable doit être mis en valeur et la totalité du volume de la grange doit être exploitée,

 - la totalité de la couverture doit être reprise en matériau noble,

 - la superficie du projet touristique doit être au moins égale à 100 m² (à l'exception des burons).

SERVICE RESPONSABLE

POLE ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Direction de l'Action territoriale

Service Tourisme

Tél. : 04 71 46 22 70 - Email : pmartin@cantal.fr

HEBERGEMENTS COLLECTIFS : CRÉATION, MODERNISATION, CREATION D'EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES DES GÎTES D'ÉTAPE ET DES GÎTES DE SÉJOUR

NATURE DES OPERATIONS SUBVENTIONNEES

1. Création, requalification et modernisation de gîtes d'étape et de gîtes de séjour, en priorité dans des bâtiments de caractère existants.

Extension de gîtes d'étape et de gîtes de séjour existants.

Acquisition de mobilier ou de matériel strictement lié à l'accueil et à l'hébergement.

2. Création d'équipements de loisirs et de locaux spécifiques pour l'accueil d'une clientèle spécialisée dans une filière identifiée (bien-être, activités de pleine nature...).

BENEFICIAIRES

1-2. Particuliers et EPCI

SUBVENTION

1. Subvention au taux maximal de 20 % du montant des dépenses hors taxes comprises entre 10 000 € minimum et 30 000 € par gîte, à l'exclusion des dépenses d'acquisition immobilière et d'entretien courant.

- Bonification de + 5% plafonnée à 1 500 € par gîte si le projet prévoit un engagement dans une démarche environnementale (marque Parc, Ecolabel européen...).

- Bonification de + 10 % plafonnée à 3 000 € par gîte si le projet est réalisé dans un périmètre autour de la station du Lioran (cf. liste des communes ci-dessous).

Seules les dépenses de matériaux ou prestations d'artisans dûment justifiées (factures acquittées) sont prises en compte pour le versement de la subvention.

2. Subvention au taux maximal de 20% du montant de la dépense comprise entre 5 000 € HT et 15 000 € HT.

Les financements départementaux sont cumulables avec toute autre aide publique (État, Fonds Européens, Région) dans la limite des plafonds fixés par les règles d'encadrement du droit communautaire et les réglementations en vigueur. Les aides aux entreprises privées dans le domaine du tourisme sont attribuées en application soit :

- du régime Aides à Finalité Régionale (régime cadre exempté SA 39252) avec plafonnement des aides publiques par rapport au zonage européen des AFR,

- du régime PME (N°65/2008),

- du règlement « de minimis » (n°1407/2013) qui limite l'aide publique à 200 000 € sur trois exercices fiscaux,

- de la décision d'exemption SIEG (décision C/2011/9380) ou du règlement de « minimis SIEG » (rgm n°360-2012).

CONDITIONS PARTICULIERES D'ATTRIBUTION

- Pour les gîtes d'étape, pendant une durée minimale de 10 ans, les lits subventionnés seront disponibles pour les randonneurs durant la période du 15 juin au 15 septembre, et ne pourront être utilisés en séjour d'une durée supérieure à deux jours, qu'en dehors de cette période. Le gîte d'étape sera situé sur un itinéraire de grande randonnée, inscrit ou en cours d'actualisation au P.D.I.P.R.

- Pour la requalification ou la modernisation, opération subventionnée dans la limite d'un dossier tous les 3 ans.
- Prestation à la nuitée obligatoire.
- Adhésion à un label obligatoire : Gîtes de France (classement minimum 2 « épis ») ou Rando Accueil, ou autre label de niveau national ou régional (ex. : Nattitude) et engagement de maintien de l'activité touristique pour une période de 10 ans. Pour les équipements complémentaires, l'hébergement sur lequel sont adossés les équipements, doit être labellisé.
- Réalisation d'équipements collectifs (cuisine en libre-service, bibliothèque, sauna, matériel de pêche...) et mise en place d'un programme d'activités et d'animation.
- Avis du C.A.U.E. sur les projets d'aménagement envisagés sur les opérations de création ou d'extension des gîtes d'étape et d séjour.
- Mise en place d'un site Internet performant (responsive design, mise en ligne des disponibilités en temps réel, réservation en ligne, photothèque de qualité professionnelle...) avec avis préalable de Cantal Destination sur la stratégie marketing et commerciale (dont stratégie numérique)
- Les projets proposant l'hébergement en chambres de petite capacité seront privilégiés (5 lits maximum par chambre).
- Liste des communes bénéficiaires de la bonification allouée aux hébergements dans le périmètre de la station du Lioran : Albepierre-Bredons, La Chapelle-d'Alagnon, Laveissenet, Laveissière, Mandailles-Saint-Julien, Murat, Neussargues-en-Pinatelle, Paulhac, Polminhac, Saint-Jacques-des-Blats, Thiézac, Ussel, Valuéjols, Vic-sur-Cère, Virargues
- Engagement de transmettre les données de fréquentation à l'observatoire du Tourisme
- Engagement de mettre en ligne les disponibilités en temps réel et de proposer une réservation directe sur le site Internet de l'hébergement.
- En fonction de la nature des opérations, le projet devra démontrer qu'il intègre les préoccupations indispensables en matière de maîtrise des consommations (énergies, fluides et espace), de réduction et de gestion des déchets (tri sélectif, compostage, collecte des déchets spéciaux...).
- Les opérations publiques seront intégrées au programme d'actions du projet de territoire porté par l'EPCI.

SERVICE RESPONSABLE

POLE ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Direction de l'Action territoriale

Service Tourisme

Tél. : 04 71 46 99 67 - Email : bbonnevie@cantal.fr



Direction de l'Action territoriale
Service Tourisme

CHARTRE D'ACCUEIL « MEUBLES DE TOURISME » ET « CHAMBRES D'HÔTES »

Subvention pour la création de meublés et chambres d'hôtes :

Aménagement dans des bâtiments d'habitation existants et des bâtiments agricoles de caractère ou dans des constructions permettant une labellisation de l'hébergement dans la catégorie « Insolites » des labels au cas par cas
(Bâtiments d'habitation et bâtiments agricoles de construction récente exclus).

Bonifications de subvention :

+ 5 % pour les projets de création de meublés de tourisme ou de chambres d'hôtes intégrant des aménagements particuliers dans les conditions décrites ci-après.

La charte d'accueil touristique des meublés et chambres d'hôtes est conçue pour favoriser la création d'hébergements touristiques spécialisés répondant soit aux demandes d'un public particulier (personnes handicapées) soit à la nécessité de développer des services et des équipements de loisirs qui permettront au Cantal de s'engager dans une véritable politique de filières touristiques (randonnée sous toutes ses formes, pêche, détente...).

TYPE D'HÉBERGEMENT CONCERNÉ	ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS REQUIS OUVRANT DROIT À LA BONIFICATION	CONDITIONS PARTICULIÈRES
Accessible aux Personnes à mobilité réduite	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux nécessaires pour permettre l'accessibilité des meublés ou des chambres d'hôtes à ce public 	<p>Respect des préconisations de l'Association des Paralysés de France</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agrément des travaux - Obtention obligatoire du Label National Tourisme et Handicap
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> - Local indépendant équipé avec lavabo - frigo - porte manteaux : <ul style="list-style-type: none"> > soit construction d'une dépendance en continuité de l'hébergement existant > soit aménagement d'un local existant + Bord de lac 2ème catégorie <ul style="list-style-type: none"> - 1 ou 2 barques à moteur - ponton + Pêche en réservoir ou étang 3ème catégorie <ul style="list-style-type: none"> - aménagements paysagers - alevinage (pour la 1ère année de création) 	<p>Label spécifique à la filière</p> <p>Mise à disposition de documentation spécialisée</p>
Équestre <u>Uniquement en chambres d'hôtes</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Boxe à cheval ou abris - Prairie clôturée avec ruban électrifié - Barres d'attache - Local pour rangement du matériel - Point douche pour chevaux 	<p>Proximité d'une piste équestre</p> <p>Mise à disposition de documentation spécialisée</p> <p>Label spécifique à la filière</p> <p>Avis du Comité Départemental d'Équitation et de Tourisme Équestre ou du PNR des Volcans d'Auvergne</p>

VTT Cyclo-tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Local indépendant pour rangement du matériel équipé avec porte vélo et porte manteaux - Mise à disposition d'au moins 2 vélos VTC ou VTT 	Mise à disposition de documentation spécialisée Label spécifique à la filière
Ski	<ul style="list-style-type: none"> - Local indépendant pour rangement du matériel de ski équipé avec porte manteaux - Placard chauffé et ventilé pour chaussures de ski 	Label spécifique à la filière Proximité d'un lieu de pratique du ski alpin ou de fond Mise à disposition de documentation spécialisée
« Bien-être »	<ul style="list-style-type: none"> - Baignoire avec jacuzzi - Sauna - Salle de musculation (2 appareils au moins) - Hammam ... - Piscine + Lave-linge et sèche-linge obligatoires 	1 équipement minimum Répondre à l'engouement pour les séjours détente, notamment chez les clientèles d'Europe du Nord
Buron Meublé de tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de restauration de burons situés sur un accès carrossable et dont la question des réseaux et notamment de l'alimentation en eau potable et en électricité (y compris solaire) peut être réglée 	Favoriser la restauration de burons à des fins touristiques et Proposer aux labels d'adapter leur charte à ce type de produit comme cela a été fait pour la labellisation des micro-gîtes en Châtaigneraie

+ 10 % pour les projets de création de meublés de tourisme ou de chambres d'hôtes si le projet est réalisé dans un périmètre autour de la station du Lioran (cf. liste des communes ci-dessous).

Liste des communes bénéficiaires de la bonification allouée aux hébergements dans le périmètre de la station du Lioran : Albepierre-Bredons, La Chapelle-d'Alagnon, Laveissenet, Laveissière, Mandailles-Saint-Julien, Murat, Neussargues-en-Pinatelle, Paulhac, Polminhac, Saint-Jacques-des-Blats, Thiézac, Ussel, Valuéjols, Vic-sur-Cère, Virargues.

CRÉATION, SIGNALISATION, PROMOTION ET FREQUENTATION DES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE

NATURE DES OPERATIONS SUBVENTIONNEES

1. Création de nouveaux itinéraires qui seront inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.).

Sont prises en compte les dépenses suivantes :

- Équipements connexes divers, travaux de sécurisation (ouvrages de franchissement de clôture, de cours d'eau, terrassements, escaliers, passerelles...),
- Conception, acquisition et pose d'un panneau de départ et de son support bois par itinéraire,
- Balisage et signalisation directionnelle.

Sont exclus : le remplacement des ouvrages et équipements, des panneaux de départ et de balisage usés ou détériorés, les dépenses liées à l'entretien courant des itinéraires existants.

2. Mesure de la fréquentation par l'installation de compteurs.

Ces équipements visent à évaluer la fréquentation et la répartition des flux de manière précise sur les itinéraires à forte notoriété et où la pression touristique peut engendrer des phénomènes d'érosion des sols de manière continue ou discontinue.

BENEFICIAIRES

1. EPCI, Comités départementaux pour les itinéraires de grandes randonnées.
2. EPCI.

SUBVENTION

1. Subvention au taux maximal de 40% du coût des travaux HT pour les itinéraires classés en catégorie 1.

Subvention au taux maximal de 20% du coût des travaux HT pour les itinéraires classés en catégorie 2.

Dépense éligible plafonnée à :

- 450 €/km pour la création d'itinéraires VTC,
- 600 €/km pour la création d'itinéraires pédestres,
- 900 €/km pour la création d'itinéraires équestres ou de randonnée VTT,

2. Subvention au taux maximal de 40% d'une dépense plafonnée à 10 000 € HT par EPCI signataire d'un Contrat Garantie Qualité, dans la limite d'un dossier tous les 2 ans.

Les financements départementaux sont cumulables avec toute autre aide publique (État, Fonds Européens, Région) dans la limite des plafonds fixés par les règles d'encadrement du droit communautaire et les réglementations en vigueur. Les aides aux entreprises privées dans le domaine du tourisme sont attribuées en application soit :

- du régime Aides à Finalité Régionale (régime cadre exempté SA 39252) avec plafonnement des aides publiques par rapport au zonage européen des AFR,
- du régime PME (N°65/2008),
- du règlement « de minimis » (n°1407/2013) qui limite l'aide publique à 200 000 € sur trois exercices fiscaux,
- de la décision d'exemption SIEG (décision C/2011/9380) ou du règlement de « minimis SIEG » (rgm n°360-2012).

CONDITIONS PARTICULIERES D'ATTRIBUTION

- Classement et inscription des itinéraires au P.D.I.P.R en catégorie 1 ou 2.
- Respect de la charte départementale de balisage et de signalisation.
- Respect des cahiers des charges techniques (Pédestre, VTT ou VTC).
- Signature des conventions de passage avec les propriétaires privés le cas échéant.
- Établissement d'un Contrat de Garantie - Qualité avec l'EPCI.
- Rapport d'évaluation semestriel de la fréquentation pour les itinéraires équipés de compteurs.
- Pour les compteurs, finaliser la démarche dans une lettre de cadrage précisant les sites concernés ainsi que les objectifs poursuivis.

SERVICE RESPONSABLE

POLE ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Direction de l'Action territoriale

Service Tourisme

Tél. : 04 71 46 99 67 - Email : bbonnevie@cantal.fr

PDESI : QUALIFICATION DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES CREATION DES ESPACES SITES ET ITINERAIRES (ESI) ELIGIBLES AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES SITES ET ITINERAIRES (PDESI) OU DEJA INSCRITS AU PDESI

NATURE DES OPERATIONS SUBVENTIONNEES

1. Équipements communs relatifs à la sécurité déclinés en 3 unités :
 - U1 : accessibilité du site
 - U2 : aménagement léger d'une aire de stationnement
 - U3 : panneau d'identification du site et panneau technique d'information et de sécurité sur site
2. Équipements techniques spécifiques relatifs à la pratique sportive ou à l'animation déclinés en 3 unités :
 - U1 : normes fédérales des équipements
 - U2 : balisage conforme aux normes fédérales
 - U3 : animation

Sont exclus : les dépenses liées à l'entretien du lieu de pratique, à l'acquisition du foncier bâti et de parcelles, à l'acquisition et au fonctionnement des infrastructures.

Dépenses exclues :

Les dépenses liées à l'entretien du lieu de pratique, le fonctionnement des infrastructures et les aménagements de confort (table de pique-nique, poubelles, toilettes sèches...)

BENEFICIAIRES

Communes et groupements de communes, associations agréées DDCSPP (comités départementaux...)

SUBVENTION

1. Subvention au taux maximum de 30% pour une dépense Hors Taxe plafonnée à 10 000 € par unité.
2. Subvention au taux maximum de 40% pour une dépense Hors Taxe plafonnée à 5 000 € par unité.

Les financements départementaux sont cumulables avec toute autre aide publique (État, Fonds Européens, Région) dans la limite des plafonds fixés par les règles d'encadrement du droit communautaire et les réglementations en vigueur. Les aides aux entreprises privées dans le domaine du tourisme sont attribuées en application soit :

- du régime Aides à Finalité Régionale (régime cadre exempté SA 39252) avec plafonnement des aides publiques par rapport au zonage européen des AFR,
- du régime PME (N°65/2008),
- du règlement « de minimis » (n°1407/2013) qui limite l'aide publique à 200 000 € sur trois exercices fiscaux,
- de la décision d'exemption SIEG (décision C/2011/9380) ou du règlement de « minimis SIEG » (rgm n°360-2012).

CONDITIONS PARTICULIERES D'ATTRIBUTION

- Avis favorable de la cellule technique composée du service Tourisme du Conseil départemental, du comité sportif concerné, et de la Direction de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).
- Respect des normes fédérales et des cahiers des charges spécifiques pour chacune des activités tels qu'adoptés par la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI).

- Formalisation de l'inscription au PDESI par l'établissement et la signature d'un Contrat de Garantie - Qualité d'une durée de 5 ans entre le Conseil départemental et la structure porteuse de projet.
- Respect de la charte départementale de balisage et de signalisation
- Si aménagement en propriété privée, signature d'une convention de passage avec le propriétaire.

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

- Si le lieu de pratique (ESI) n'est pas inscrit au PDESI, un dossier de demande d'inscription d'un espace, site et itinéraire (ESI) au PDESI rempli avec l'ensemble des pièces demandés par celui-ci
- Une lettre de demande adressée au Président du Conseil départemental
- Une description du lieu de pratique avec localisation sur fond de carte IGN au 1/25 000ème
- Une délibération du maître d'ouvrage décidant la mise en œuvre de l'opération et sollicitant le financement
- Si le porteur de projet est une association : les statuts de l'association ainsi que le bilan comptable du dernier exercice budgétaire
- L'avis du comité départemental concerné sur le projet
- Le cahier des charges techniques des équipements envisagés validé par la Fédération délégataire de l'activité ou son organe déconcentré (Comité départemental)
- Le respect de la charte départementale de balisage et de signalisation
- Les devis descriptifs et estimatifs des travaux
- Un plan de financement de l'opération faisant apparaître les autres subventions sollicitées ou obtenues
- Un échéancier de réalisation
- Relevé d'identité Bancaire

SERVICE RESPONSABLE

POLE ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Direction de l'Action territoriale

Service Tourisme

Tél. : 04 71 46 21 49 - Email : sboissier@cantal.fr